

# VILLE D'OULLINS

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL IN EXTENSO DE LA SEANCE PUBLIQUE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

**28 SEPTEMBRE 2023**

### ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2023.

Communication des décisions du Maire :

N°	Objet
<b>D23_023</b>	Souscription auprès de la Banque Postale d'une ligne de trésorerie
<b>D23_024</b>	Cession du véhicule utilitaire Nissan des espaces verts immatriculé 5903XJ69 dans le cadre d'un renouvellement
<b>D23_025</b>	Cession du véhicule 2 roues Peugeot Vivacity immatriculé CN951B
<b>D23_026</b>	Rendu compte des marchés publics n°3 - du 01/05/2023 au 31/07/2023
<b>D23_027</b>	Rendu compte des contrats de location des salles municipales pour la période du 3 mai 2023 au 11 juillet 2023
<b>D23_028</b>	Rendu compte des délivrances des titres de concessions pour la période du 1 <sup>er</sup> mai 2023 au 31 août 2023
<b>D23_029</b>	Rendu compte du règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts du 05/05/2023 au 28/08/2023 (en cours de rédaction)

## Table des matières

<b>1 – Rapports annuels 2022 du délégataire et du mandataire – SPL Pôle Funéraire Public. ..</b>	<b>5</b>
<b>3 – Attribution de crédits non affectés. ....</b>	<b>6</b>
<b>4 – Admission de créances en non-valeur. ....</b>	<b>7</b>
<b>6 – Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon (Conférence Territoriale des Maires) dans le cadre des études relatives aux travaux de réaménagement du passage de la Comerie. ....</b>	<b>7</b>
<b>9 – Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon et la Mission (Conférence Territoriale des Maires) dans le cadre des travaux de renforcement et de végétalisation de la Balme du Parc Chabrières.....</b>	<b>8</b>
<b>11 – Modification du tableau des effectifs.....</b>	<b>9</b>
<b>12 – Adhésion de la Commune à l’Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d’information (ACPUSI).....</b>	<b>10</b>
<b>15 – Stationnement payant sur la voie publique – Dérogation au droit d’opposition à la collecte du numéro d’immatriculation des véhicules pour l’achat de tickets de stationnement.....</b>	<b>11</b>
<b>17 – Guichet numérique métropolitain Toodego – avenant de prolongation de la convention partenariale de mise en œuvre. ....</b>	<b>11</b>
<b>18 – Délimitation d’un périmètre de présence d’un risque de mэрule. ....</b>	<b>12</b>
<b>20 – Participation financière à l’opération d’acquisition-amélioration de 16 logements locatifs sociaux par Habitat et Humanisme au 1-3 rue Henri Barbusse à Oullins. ....</b>	<b>13</b>
<b>22 - Dénomination de l’Allée Francisque Aynard. ....</b>	<b>14</b>
<b>24 – Convention tripartite Orchestre à l’école. ....</b>	<b>15</b>
<b>25 – Avenant à la Convention de partenariat du Défilé de la Biennale de la Danse 2023... </b>	<b>16</b>
<b>27 – Passage à la gestion en flux des réservations des logements sociaux. ....</b>	<b>17</b>
<b>2. Budget général 2023 – Décision modificative n°1.....</b>	<b>18</b>
<b>5 – Construction du restaurant scolaire de l’école Marie Curie et demande de subvention. ....</b>	<b>20</b>
<b>7 – Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon (Conférence Territoriale des Maires) dans le cadre des travaux de réaménagement du parking Raspail. ....</b>	<b>24</b>
<b>8 – Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon (Conférence Territoriale des Maires) dans le cadre des travaux place Anatole France. ....</b>	<b>25</b>
<b>10 – Adoption de la convention d’indemnisation de SODEXO - Protocole d’accord transactionnel. ....</b>	<b>27</b>
<b>13 – Convention de mise à disposition du Conseiller en ressources humaines du cdg69 pour la réalisation d’une mission d’accompagnement. ....</b>	<b>34</b>
<b>14 – Mise en place d’une mission d’assistance en gestion des ressources humaines et organisation par le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon. ....</b>	<b>39</b>

16 – Modification de la réglementation du stationnement payant.....	40
19 – Participation financière à l’opération de bail à réhabilitation au 94, boulevard Émile Zola à OULLINS. ....	44
21 – Oullins - La Mulatière – ZAC de la Saulaie – Avis de la commune sur l’étude d’impact actualisée du projet dans le cadre du dossier de réalisation et le dossier de DUP emportant mise en comptabilité. ....	46
23 – Conventions pour la plantation et l’entretien de haie(s) et l’entretien de ripisylve(s) dans le cadre du marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon.....	50
26 – Convention du Programme d’Intérêt Général « Habitat indigne et dégradé ». ....	51
28 – Fermeture de l’école maternelle du Revoyet.....	56
29 – Modification des périmètres scolaires.....	56

-0000000-

*-La séance est ouverte à 19 H 00-*

-000-

**Mme POUZERGUE.**- Bonsoir à tous, merci pour votre présence à ce Conseil municipal. Je donne la parole à M. DELORME pour faire l’appel.

*Monsieur DELORME procède à l’appel.*

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Claire BELLISSEN - Anaëlle CAILLET - Jean- Louis CLAUDE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS – Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à David GUILLEMAN (absent aux rapports 21 – 23 – 26 – 28 – 29)  
 Anne-France ARGANS pouvoir à Cédric BARBIERO  
 Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Michel BAARSCH (absente aux rapports 7 – 8 – 10 – 13 – 14 – 16 – 19 – 21 – 23 – 26 – 28 - 29)  
 Tassadit BELLABAS pouvoir à Christine CHALAND  
 Claire BELLISSEN pouvoir à Benjamin GIRON (absente aux rapports 14 – 16 – 19 – 21 – 23 – 26 – 28 - 29)

Philippe LOCATELLI pouvoir à Pierre LAFORETS (absent aux rapports 1 – 3 – 4 – 6 – 9 – 11 – 12 – 15 – 17 – 18 - 20)  
Anne PASTUREL pouvoir à Solange MARTELLACCI

-000-

**Mme POUZERGUE.**- Je nomme secrétaire de séance Madame PLASSARD. Je vous demande également de me donner acte des décisions du Maire, je vous remercie.

-000-

*Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil précédent.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous demande d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil municipal. Un certain nombre de modifications ont été demandées par Mme BELLISEN si cela vous convient.

*Le rapport est approuvé à l'UNANIMITÉ.*

Avant de continuer, je donne la parole à Mme CHALAND concernant ce compte rendu.

**Mme CHALAND.**- Merci Madame le Maire, Chers collègues,

À l'occasion de la validation du compte rendu du Conseil municipal du 22 juin 2023, Conseil auquel je n'ai pas pu être présente, je souhaite revenir sur des propos tenus à mon égard par M. MANTELET suite à la présentation par mon collègue Clément DELORME sur les deux délibérations concernant le financement de deux opérations d'acquisition foncière.

Je ne peux pas rester sans réagir lorsque vous me qualifiez, M. MANTELET, de désinvolte parce que les réponses qui vous ont été apportés pendant ou après la commission ne vous conviennent pas. Vous avez toujours eu, je crois, les précisions que vous avez demandées, mais lorsque la Métropole tarde à nous apporter réponses à nos questions, nous sommes un peu démunis, vous devriez le comprendre. Ce n'est en aucun de la désinvolture de ma part.

Élue depuis plus d'une trentaine d'années, je crois avoir toujours fait preuve d'un investissement sans faille dans les différentes délégations que les différents maires m'ont confié. Comme l'ensemble de mes collègues dans cette enceinte, je travaille sérieusement et assidument avec les services à la connaissance des dossiers que je n'ai jamais pris à la légère.

Je vous rejoins sur le fait que la délégation aux logements touche avant tout à l'humain et qu'elle nécessite une implication sans faille, c'est ce que je m'attache à faire sans compter mes heures et mon énergie. Je ne peux donc accepter vos propos concernant, je vous cite : « une simple ligne sur un CV politique ». Sachez, Monsieur, que je n'ai aucune ambition politique. Ma seule ambition est de servir avec dévouement ma Commune et ses habitants, rien d'autres. Je n'ai nul besoin d'un CV politique.

Je vous invite, M. MANTELET, à mesure à l'avenir vos propos qui sont d'autant plus blessants que je n'étais pas présente.

Je vous remercie Madame le Maire de m'avoir permis de faire cette mise au point.

**Mme POUZERGUE.**- Merci à vous Madame CHALAND.

Je donne la parole à Monsieur PROTON au sujet des rapports annuels 2022 concernant la SPL Pôle Funéraire Public.

**-000-**

## 1 – Rapports annuels 2022 du délégataire et du mandataire – SPL Pôle Funéraire Public.

**M. PROTON.**- Merci Madame le Maire, Chers collègues,

La société publique locale (SPL) Pôle Funéraire Public - Métropole de Lyon a été créée en octobre 2016 à l'initiative du syndicat intercommunal des Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL), lequel regroupe les deux régies municipales de Lyon et de Villeurbanne depuis le 1er janvier 2006.

La SPL compte à ce jour 17 communes actionnaires - dont vous avez la liste - lui permettant ainsi de proposer l'offre de service public plus largement sur le territoire métropolitain.

Conformément aux délibérations du 30 juin et du 29 septembre 2016, la ville d'Oullins s'est engagée au capital de la SPL à hauteur de 2,5 %. À l'issue de l'augmentation de capital, en 2020 et 2021, la Ville d'Oullins a participé respectivement à hauteur de 0,059 % et 0,020 % du capital.

Au 31 décembre 2022, la Ville d'Oullins détient 30 actions sur 51 200 et un capital social de 1 200,00 € sur 2 048 000,00 €

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 182 548 euros.

Pour ce sixième exercice, le Pôle Funéraire Public a effectué 580 reprises administratives. Pour la ville d'Oullins, sur la même période, ont été réalisées :

- 85 funérailles.
- 2 funérailles de personnes dépourvues de ressources suffisantes.
- 19 reprises de concessions.

Par délibérations du 8 juillet 2021 et du 7 octobre 2021, la ville d'Oullins a décidé de confier la gestion du service extérieur des pompes funèbres à la SPL du Pôle Funéraire Public - Métropole de Lyon.

Suite à ces délibérations, nous avons implanté une agence sur Oullins, au 194 Grande rue.

Je vous demande de prendre acte des rapports annuels 2022 du mandataire et du délégataire de la SPL Pôle Funéraire Public qui comporte 63 pages et 19 annexes.

Puis, si vous le permettez Madame le Maire, je vais rajouter quelque chose qui n'est pas dans les rapports qui vont être transmis parce que c'est tout récent.

En effet, suite à l'audit en avril dernier de l'ensemble des services de la SPL, nous avons obtenu récemment la certification AFNOR 407 pour les services funéraires et organisations d'obsèques. Pour les caractéristiques essentielles suivantes :

- La qualité de l'accueil et la prise en charge des familles.
- La clarté et la précision de l'offre de services.
- Le principe des respects de la déontologie.
- Une organisation structurée et une communication assurée entre les différents intervenants.
- La qualité de la prestation et des hommages rendus en accord avec les attentes des familles.
- L'évaluation de la satisfactions clients.
- Enfin, la valorisation du savoir-faire.

Dans le Rhône, notre SPL est la première entreprise funéraire à bénéficier de cette norme et on s'en réjouit. En région Auvergne-Rhône-Alpes, nous arrivons en deuxième position car le Groupe Dumoulin nous a volé la vedette dans la Drôme.

Voilà, Madame le Maire, pour ce rapport d'activité.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie M. PROTON, je vous propose que nous prenions acte de ce rapport.

Je redonne la parole à M. DELORME pour la délibération concernant l'attribution de crédits non affectés.

-000-

### 3 – Attribution de crédits non affectés.

**M. DELORME.**- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Vous savez qu'au fur et à mesure de l'année et de l'exécution de notre budget, nous procédons à l'attribution de crédits non affectés.

Ce soir, nous vous proposons de doter le secteur sportif de 5 409,60 euros, le secteur scolaire dans le cadre des jumelages de 4 348,09 euros, l'association Music O Parc de 450 euros, le dispositif Ville Vie Vacances de 3 250 euros, et les sorties pédagogiques de nos écoles à hauteur de 7 694,42 euros.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie M. DELORME, je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Merci à vous. M. DELORME, vous avez cette fois la parole pour nous parler de créances en non-valeur.

**-000-**

4 – Admission de créances en non-valeur.

**M. DELORME.**- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Le comptable public propose l'admission en non-valeur lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement de ces créances.

Vous avez le détail de ces créances dans la délibération. Leur montant s'élève à 1 849,65 euros.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. M. GUILLEMAN, vous avez la parole pour une demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre des études relatives aux travaux de réaménagement du passage de la Comerie.

**-000-**

6 – Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon (Conférence Territoriale des Maires) dans le cadre des études relatives aux travaux de réaménagement du passage de la Comerie.

**M. GUILLEMAN.**- Merci Madame le Maire, en effet, cette délibération a pour objet la demande de subvention auprès de la Métropole par le biais de la Conférence Territoriale des Maires dans le cadre des études relatives aux travaux de réaménagement du passage de la Comerie. Ce passage se trouve le long de l'église pour ceux qui ne le connaîtraient pas.

Mesdames, Messieurs, le descriptif de ces ouvrages sera de créer un aménagement végétalisé et piétonnier au droit de cette église, à côté de la place Anatole France.

Le coût prévisionnel des travaux étant de 12 000 € TTC.

Les travaux ont un calendrier prévisionnel qui devrait aboutir à la fin du trimestre de cette année.

Et compte-tenu de l'intérêt de cette délibération, je vous demande de bien vouloir approuver les travaux de réaménagement du passage de la Comerie pour 12 000 € et il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre du dispositif de la Conférence Territoriale des Maires et de tous autres dispositifs de financement auxquels cette opération serait éligible.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Merci à vous. M. LAFORETS je vous donne la parole pour une demande de subvention auprès de la Métropole dans le cadre de travaux de renforcement et de végétalisation de la Balme du Parc Chabrières.

**-000-**

**9 – Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon et la Mission (Conférence Territoriale des Maires) dans le cadre des travaux de renforcement et de végétalisation de la Balme du Parc Chabrières.**

**M. LAFORÊTS.**- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Cette délibération concerne une demande de subvention auprès de la Métropole dans le cadre de travaux de renforcement ainsi que de végétalisation de la Balme du Parc Chabrières.

La CTM - Conférence Territoriale des Maires - a validé cette demande.

Le Parc Chabrières est central dans la vie des oullinois, à la fois au niveau géographique bien sûr, mais également par le nombre de souvenirs que tous les habitants de notre Ville ont en lien avec ce lieu emblématique. Sa situation au Balme nécessite des travaux réguliers pour son entretien et sa sécurité.

En 2021, une étude a été réalisée pour connaître l'état des lieux. En 2022, une première tranche, en urgence, de travaux ont été entrepris sur les bordures des chemins pour éviter l'érosion par ruissèlements d'eaux de pluie. Ces travaux ont permis de passer les forts orages de cet été sans dégât.

Pour 2023, sont prévus le renforcement de la Balme ainsi que la plantation d'une petite forêt de 200 arbres pour maintenir la colline.

Le budget s'élève à 111 148 €.



Je vous propose, Chers collègues, d'approuver cette délibération.

**Mme POUZERGUE.-** Merci, on va tout de suite vérifier que nos collègues approuvent cette délibération.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.-** Merci à tous. M. DELORME, vous prenez cette fois votre casquette d'Adjoint aux Ressources Humaines pour nous parler de la modification du tableau des effectifs.

**-000-**

#### 11 – Modification du tableau des effectifs.

**M. DELORME.-** Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Comme chaque année, il est proposé d'approuver les créations et les suppressions de postes au tableau des effectifs.

- Au sein de la direction des ressources humaines et suite à la réussite à un concours, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi des attachés à temps complet. Un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs sera supprimé à la titularisation de l'agent.
- Au sein de la direction des services techniques, plus précisément au service logistique, et suite à une promotion interne, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise. Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sera supprimé à la titularisation de l'agent.
- Au sein de la direction des services techniques, précisément au service maintenance, et suite à une promotion interne, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise. Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sera supprimé à la titularisation de l'agent.
- Au sein du pôle sécurité et suite à une mobilité interne, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques.
- Au sein du pôle culture, sport et vie associative et suite au redéploiement d'un poste, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi des assistants de conservation. Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs sera supprimé ultérieurement.

Donc vous le voyez, nous avons du talent au sein de nos services et en tant qu'employeurs responsables, nous accompagnons nos talents dans le sens d'un plein épanouissement dans leur travail.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> octobre. Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Merci M. DELORME. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. M. DELORME vous nous parlez cette fois de l'adhésion de la Commune à l'ACPUSI dont je vous laisse détailler ce qu'il en est.

**-000-**

12 – Adhésion de la Commune à l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'information (ACPUSI).

**M. DELORME.**- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

L'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI) est une association qui regroupe plus de 170 collectivités ou intercommunalités utilisatrices des logiciels CIVIL de la Société Ciril GROUP.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, qui s'élève à 380 euros pour Oullins.

Au regard des prestations proposées par cette association (club utilisateur, partenariat, téléformation gratuite, ateliers gratuits sur les logiciels, informations, échanges, conseils, etc.), et compte tenu de la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et des besoins d'accompagnement dont la commune pourrait avoir besoin, il est proposé d'adhérer à cette association.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. Je vous en remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Merci M. DELORME. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

*1 abstention : Bertrand MANTELET.*

**Mme POUZERGUE.**- Merci. M. CLAUDE vous nous parlez du stationnement payant sur la voie publique avec une dérogation au droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules pour l'achat de tickets de stationnement.

-000-

15 – Stationnement payant sur la voie publique – Dérogation au droit d’opposition à la collecte du numéro d’immatriculation des véhicules pour l’achat de tickets de stationnement.

**M. CLAUDE.**- Merci Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

Considérant qu’il convient de déroger au droit d’opposition des automobilistes à la collecte de leur plaque d’immatriculation au regard :

- Des objectifs poursuivis par la politique de mobilité afin de favoriser la fluidité de la circulation, la rotation du stationnement et l’utilisation des moyens de transports collectifs.
- Du recouvrement des recettes publiques en réduisant les erreurs du FPS - Forfait Post Stationnement.

Considérant la convention signée avec l’ANTAI qui a pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles elle s’engage au nom et pour la Commune d’Oullins à notifier par voie postale l’avis de paiement du FPS.

Considérant qu’il convient de garantir les abus, ou l’accès, ou le transfert des données personnelles des automobilistes concernés, ces immatriculations sont conservées pendant 3 ans.

Nous demandons de prendre acte de la dérogation, pour motif d’intérêt général. De prendre acte également des modalités et des dispositions du traitement systématique du numéro d’immatriculation. Et enfin, d’autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document pour la mise en œuvre de cette délibération. Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Très bien. On prend acte, mais une partie de la délibération demande un vote alors je mets ce rapport aux voix.

*Le conseil adopte cette délibération à la MAJORITÉ.*

*2 contres : Bertrand MANTELET – Joëlle SECHAUD.*

**Mme POUZERGUE.**- Merci. M. SOUCHON vous nous parlez de la convention avec la Métropole sur le guichet numérique Toodego.

-000-

17 – Guichet numérique métropolitain Toodego – avenant de prolongation de la convention partenariale de mise en œuvre.

**M. SOUCHON.**- Merci Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

La Ville d'Oullins fait partie, depuis 2016, des cinq villes pilotes sur le projet de plateforme numérique Toodego, destinée à tous les habitants de la Métropole, mais offrant des services spécifiques aux villes conventionnées avec la Métropole.

La plateforme Toodego est très appréciée et très utile pour les habitants et les services de la Ville.

Nous devons renouveler cette convention qui a été approuvée en 2018, mais sur un délai de 2 ans car la Métropole conduit actuellement une évaluation qui sera restituée courant 2024. Pour ce renouvellement, la convention reste inchangée ainsi que les conditions financières.

Merci d'approuver ce renouvellement et d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à cette convention.

**Mme POUZERGUE.-** Merci à vous pour ce service bien utile pour nos habitants. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.-** Je vous remercie. Mme CHALAND vous nous parlez d'un sujet un peu délicat puisqu'il faut que nous approuvions la délimitation du périmètre de présence d'un risque de mэрule.

**-000-**

**18 – Délimitation d'un périmètre de présence d'un risque de mэрule.**

**Mme CHALAND.-** Merci Madame le Maire,

Les services de la Ville ont été alertés par la présence de mэрule dans un immeuble d'habitation sur le territoire de la commune d'Oullins dans le quartier de la Saulaie.

L'immeuble infesté est situé 18 avenue Jean Jaurès à Oullins et a fait l'objet d'un arrêté de péril de la part de la Métropole de Lyon.

La Métropole a, par cet arrêté, imposé le traitement de l'immeuble, afin que le péril puisse être levé.

La procédure est en cours et la Préfète du Rhône a déjà été prévenue par nos services de la présence de mэрule.

Toutefois, en raison du caractère invasif de ce champignon, il a été décidé de solliciter l'établissement, comme le permet le Code de la construction et de l'habitation, d'un « périmètre de présence d'un risque de mэрule » qui sera soumis à la Préfète. Cette dernière est en effet seule compétente pour le mettre en place.

Dans cette délibération, vous avez le détail du périmètre soumis.

La Préfète du Rhône, suivant l'avis de la Commune pourra, si elle retient le périmètre proposé, mettre à jour l'arrêté actuellement en vigueur relatif à la délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur la commune de Lyon et ajouter ce périmètre.

La mise en place de ce périmètre par arrêté préfectoral aura pour effet d'imposer aux propriétaires situés à l'intérieur d'informer tout acquéreur en cas de vente de la présence d'un risque de mэрule.

Il est donc souhaitable, compte tenu du risque pour la sécurité publique que représente ce champignon, de proposer la mise en place de ce « périmètre de présence d'un risque de mэрule » sur la commune.

Je vous remercie d'approuver la mise en place du périmètre décrit dans la délibération, d'autoriser Madame le Maire à saisir la Préfète du Rhône pour mettre en place ce périmètre par arrêté et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Mme CHALAND. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie pour cette unanimité. Mme CHALAND, cette fois vous nous parlez d'une participation financière classique pour une opération d'acquisition-amélioration au 1-3 rue Henri Barbusse.

**-000-**

**20 – Participation financière à l'opération d'acquisition-amélioration de 16 logements locatifs sociaux par Habitat et Humanisme au 1-3 rue Henri Barbusse à Oullins.**

**Mme CHALAND.**- Merci Madame le Maire,

Habitat et Humanisme, par le biais de son agence Régie Nouvelle, assure depuis 2012 la gestion de l'immeuble situé 1-3 rue Henri Barbusse à Oullins.

La SCI « 1-3 rue Henri Barbusse », propriétaire du bâtiment, souhaite vendre ce bien et sollicite Habitat et Humanisme pour cette acquisition.

L'association souhaite profiter de cette opportunité d'acquisition pour mettre en œuvre un projet social dans ce bâtiment. Ce projet vise à :

- Favoriser l'entraide aussi bien sociale qu'intergénérationnelle en proposant une diversité de typologie et de conventionnement.
- Initier une démarche participative des locataires en aménageant les espaces communs.

L'immeuble compte actuellement 21 logements conventionnés ANAH dont 1 affecté à la Communauté Saint Viateur, et 4 locaux d'activité.

Habitat et Humanisme propose d'acheter 20 logements (le logement de la Communauté n'est pas concerné par le projet) ainsi que 45 m<sup>2</sup> de local d'activité afin de le transformer en local commun.

Ces logements passeront d'un conventionnement ANAH à un conventionnement État.

19 des 20 logements ont déjà fait l'objet d'importants travaux et un seul nécessite une rénovation plus lourde.

Par conséquent, les travaux à prévoir concerneront essentiellement les parties communes :

- Travaux sur le parking.
- Requalification des cours intérieurs et la reprise des espaces verts communs.
- Aménagement du local commun.

Le bâtiment doit également faire l'objet de travaux d'amélioration énergétique afin de passer d'une étiquette E à une étiquette D. Pour cela, le remplacement des cumulus électriques par des ballons thermodynamiques et l'isolation des logements situés au dessus des accès aux cours intérieures sont prévus.

Le montant des travaux à prévoir s'élève à 280 000 euros HT.

Habitat et Humanisme sollicite de la part de la Ville une participation financière de 35 euros par mètre carré de surface utile, soit 29 594 euros.

Étant donné l'intérêt de ce projet, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accorder à HABITAT ET HUMANISME la participation demandée.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Mme CHALAND. Je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. M. GUILLEMAN, vous nous parlez de la dénomination de l'Allée Francisque Aynard.

**-000-**

**22 - Dénomination de l'Allée Francisque Aynard.**

**M. GUILLEMAN.**- Merci Madame le Maire, en effet, il s'agit de dénommer l'Allée Francisque Aynard.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la requalification complète de la cité Jacquard par la société d'HLM ICF, la rue Francisque Aynard a été déclassée afin notamment de permettre une nouvelle implantation de bâtiments.

Le projet prévoit en revanche la création d'un cheminement modes doux qui permettra de desservir les nouveaux immeubles et d'assurer une liaison apaisée dans le quartier.

Ainsi, il convient de dénommer ce nouveau cheminement, bien qu'il reste propriété d'ICF et donc de domanialité privée.

Avec l'accord d'ICF, il est proposé de dénommer ce cheminement « Allée Francisque Aynard».

**Mme POUZERGUE.**- Je mets ce rapport au voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Mme MARTELLACCI, je vous laisse la parole pour nous parler d'une convention tripartite Orchestre à l'école.

**-000-**

**24 – Convention tripartite Orchestre à l'école.**

**Mme MARTELLACCI.**- Merci Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

Cette délibération porte sur le projet Orchestre à l'école qui a été déployé en mode expérimental de janvier à juillet 2023 à l'école Ampère, un quartier en veille active, sous l'impulsion de l'association Music 85.

Ce projet d'Orchestre à l'école vise à offrir à un plus grand nombre d'enfants la possibilité de pratiquer un instrument de musique ou la voix chantée.

L'évaluation de cette expérimentation a permis de conclure que tous les objectifs pédagogiques avaient été atteints. Les parties ont donc décidé de poursuivre le projet.

Pour l'année scolaire 2023 - 2024, deux classes de CM1 et de CM2 suivront ce programme qui est inscrit dans le projet global de l'école et intégré au Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

Dans cette perspective, une convention tripartite – la Ville d'Oullins, l'association Music 85 et la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône – est soumise à votre approbation.

Cette convention prévoit le financement du parc d'instruments par les fonds pédagogiques à hauteur de 3 800 € pour 2023 et 2024 ; Puis 1 500 € pour 2024 et 2025.

Quant aux salaires des 5 intervenants musiciens de Music 85, d'une valeur de 2 500 €, ils seront financés par le fonds d'innovation pédagogique via la coopérative de l'école.

Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Mme MARTELLACCI. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. Mme MARTELLACCI, vous avez toujours la parole pour nous parler du défilé de la Biennale de la Danse.

*-Monsieur LOCATELLI Philippe entre en séance à 19H30-*

**-000-**

**25 – Avenant à la Convention de partenariat du Défilé de la Biennale de la Danse 2023.**

**Mme MARTELLACCI.**- Effectivement, la 14<sup>ème</sup> édition du Défilé de la Biennale de la Danse a eu lieu le 10 septembre 2023 devant des milliers de spectateurs. C'est un projet qui a connu un réel succès et qui a réuni plus de 250 participants des 3 communes partenaires, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite et même au-delà.

Le budget initial ne prenait pas en compte les aspects scénographiques tels que la construction de différentes structures, chars, vélos, éléments de décor, et achat de matériaux nécessaires.

Le financement de la scénographie nécessite d'allouer un complément budgétaire de 6 000 €. Ces crédits supplémentaires seront répartis entre la ville de la Mulatière qui versera 4 196 € supplémentaires et la ville d'Oullins qui abondera 1 804 € supplémentaires.

Cette délibération vous demande donc d'approuver un avenant à la convention initiale pour modifier l'Article 10 des conditions financières.

Toutes les autres dispositions prévues dans la convention initiale ne subissent aucune modification.

**Mme POUZERGUE.**- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Mme CHALAND, vous allez nous présenter la passage à la gestion en flux des réservations des logements sociaux.

**-000-**



## 27 – Passage à la gestion en flux des réservations des logements sociaux.

**Mme CHALAND.**- Merci Madame le Maire,

Les modalités de gestion de la demande de logement social et de la politique d'attribution ont été modifiées par plusieurs textes législatifs depuis 2014. Parmi ces évolutions, il est à noter la mise en œuvre de la gestion en flux des réservations à compter du 24 novembre 2023.

La ville d'Oullins compte plus de 2100 logements locatifs sociaux et familiaux, appartenant à des organismes HLM. 78 lui sont réservés en contrepartie des subventions et garanties d'emprunt accordées aux bailleurs lors de la réalisation de logements sociaux. Ces réservations concernent le patrimoine de 6 des 12 bailleurs sociaux présents sur la Commune.

Lorsqu'un logement est libéré, le bailleur social s'adresse au réservataire concerné qui peut être l'Etat, la Métropole, Action Logement, ou la Commune, pour solliciter la désignation de candidats. Le bailleur fait cette désignation en direct pour ses logements libres de réservation.

Le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux modifie cette gestion. Il détermine les modalités de mise en œuvre de la gestion en flux et impose à chaque organisme de logement social de signer avec chaque réservataire d'ici le 24 novembre 2023 une convention de réservation.

En effet, les logements ne sont plus « identifiés » par réservataire, c'est le bailleur qui définit vers quel réservataire il oriente tel ou tel logement. En amont de l'orientation des logements, un certain nombre de logements définis par les textes sont ôtés par le bailleur et donc exclus du flux.

De son côté, la Ville d'Oullins signe avec chaque bailleur social auprès duquel elle a des réservations, une convention relative à la gestion en flux de ces réservations. A Oullins, les bailleurs concernés sont : Alliade Habitat, ICF Habitat Sud-Est Méditerranée, Immobilière Rhône-Alpes 3F, Lyon Métropole Habitat, Semcoda et SFHE.

Chaque convention précise :

- Le patrimoine social concerné par la convention (assiette du flux) ;
- Les modalités opérationnelles de décompte du flux ;
- Le taux affecté aux réservataires : Pour l'État, c'est 30% du flux annuel total de logements du bailleur, la Métropole et la commune d'Oullins
- Les dispositions spécifiques aux programmes neufs ;
- Les modalités de gestion des réservations et des attributions.

Les conventions sont conclues pour trois ans, à compter du 1er janvier 2024.

À l'issue des conventions, un travail sera engagé avec les partenaires sur les modalités et échéances de révision de ces taux, pour prendre en compte les évolutions du patrimoine et des réservations, en particulier sur les mises en service.

Je vous remercie d'approuver la convention type passage à la gestion en flux des réservations à signer entre la ville d'Oullins et chaque bailleur, d'autoriser Madame le Maire à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Mme CHALAND. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Nous revenons maintenant sur l'ordre du jour. Quant à la délibération n°29 sur les périmètres scolaires, je vous propose de la présenter en même temps que la délibération sur le Revoyet. M. DELORME, on revient au début de l'ordre du jour avec la décision modificative n°1.

**-000-**

## 2. Budget général 2023 – Décision modificative n°1.

**M. DELORME.**- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Au fur et à mesure de l'exécution du budget, qui avait été voté en avril de cette année sur des bases prévisionnelles, il est nécessaire de procéder à des ajustements, soit par des virements de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

La section de fonctionnement, d'abord, est équilibrée en dépenses et en recettes, à hauteur de 171 000 euros.

Les ajustements concernent notamment les travaux de réparation suite aux dernières inondations supportées par la Ville d'Oullins, la prise en charge par la Commune de réparations et d'entretiens de ses véhicules, la prolongation du contrat de service avec la société assurant la prestation de placier sur les marchés communaux, une série d'ajustements budgétaires pour le sport, le développement économique, la culture et les services scolaires.

L'essentiel de l'ajustement budgétaire concerne la subvention que la Ville verse au CCAS afin de prendre en charge une inflation des coûts de personnel relatifs à l'augmentation du point d'une part et l'impact du recours aux services d'intérim afin de recruter le personnel nécessaire pour assurer la bonne continuité du service public dans les crèches communales d'autre part.

Le fonds de péréquation communal et intercommunal ainsi que le prélèvement SRU demandent notamment à être réajustés car les sommes prévues au budget primitif s'avèrent insuffisantes.

En recettes, nous percevons des rentrées fiscales supplémentaires, ainsi que des dotations supérieures aux prévisions, et une pénalité due à la Ville par un prestataire.

La section d'investissement, ensuite, est équilibrée à hauteur de 186 720 euros.

Les études concernant la réalisation du futur centre nautique débuteront bien avant la fin de l'année 2023, mais une partie ne se déroulera qu'en 2024, ce qui amoindrit le budget 2023.

Au contraire, le projet de réaménagement de la cour Jean de la Fontaine, pour lequel la Ville a perçu une subvention de la DSIL en 2023, est abondé. Par ailleurs, les crédits ouverts pour la mise à jour des logiciels sont ajustés.

Le chapitre 21 présente notamment un ensemble d'ajustements de crédits pour la prise en compte d'une augmentation des coûts du projet du cheminement de la rue de la Camille du fait d'une valorisation des prestations, la réparation des sinistres de la toiture de la maison Chopin et la prise en compte du sinistre inondation au parc naturel de Sanzy, la prise en compte des travaux square Orsel, qui seront par ailleurs pris en charge par le SYTRAL, des travaux sur la bassin d'été de l'actuelle piscine municipale, des travaux de rénovation des vestiaires de la Police Municipale ainsi que divers travaux d'entretien des bâtiments.

Ensuite, nous versons une subvention au club de badminton d'Oullins (BACO) pour l'achat d'un véhicule électrique, ainsi que la prise en charge par la Métropole des travaux place Anatole France.

En outre, une subvention sera également versée à la Mission Locale pour un montant de 30 000 euros. Elle avait été votée au budget primitif 2022, mais n'avait pas fait l'objet d'un engagement juridique et n'avait donc pas pu être reportée sur l'année 2023. Souvenez-vous : il s'agissait de participer à l'aménagement du sous-sol du bâtiment dont les travaux ont été pris en charge par la Mission Locale.

En recettes, il faut relever la vente de véhicules, la recette de subvention DSIL pour la réhabilitation de la cour Jean de la Fontaine - j'en parlais à l'instant, une recette de subvention de l'aide aux Communes apportée par la Métropole de Lyon pour le changement des menuiseries des maisons Arlès-Dufour et des Sociétés, la prise en charge des travaux du square Orsel par le Sytral et une recette de subvention de la Métropole de Lyon - je le disais également - pour la réhabilitation de la cour Jean de la Fontaine.

Comme il convient, les tableaux sont parfaitement équilibrés.

Je vous remercie d'approuver cette délibération.

**Mme POUZERGUE.**- Merci M. DELORME pour cette présentation toujours très claire. Je donne tout de suite la parole à M. KOHLHASS.

**M. KOHLHAAS.**- Merci Madame le Maire. C'est plus une explication de vote qu'une intervention.

Bien sûr, comme l'a dit M. DELORME, une décision modificative c'est une série de « petits ajustements », pour reprendre vos termes, d'un budget primitif qui a été voté il y a de

nombreux mois et contre lequel nous avons voté bien évidemment, puisqu'en tant qu'opposition, nous souhaitons une autre politique et donc, un autre exercice budgétaire. Et donc nous voterons contre cette décision modificative, même si ce n'est pas sur le fond de ces ajustements bien évidemment, merci.

**Mme POUZERGUE.**- Merci pour ces explications M. KOHLHAAS. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à la MAJORITÉ.*

*6 contres : Michel BAARSCH - Jean-Charles KOHLHAAS - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT -*

*2 abstentions : Bertrand MANTELET – Joëlle SECHAUD*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. Mme GUILLEMIN, vous nous présentez le projet de construction de restaurant scolaire de l'école Marie Curie.

**-000-**

**5 – Construction du restaurant scolaire de l'école Marie Curie et demande de subvention.**

**Mme GUILLEMIN.**- Merci Madame le Maire,

La ville d'Oullins a programmé cette année la construction d'un restaurant pour le groupe scolaire Marie Curie. La construction de ce restaurant est la première étape d'un projet plus global de rénovation de ce groupe scolaire.

En effet, il est ensuite prévu de réaliser la rénovation énergétique des bâtiments existants. Puis, dans une troisième étape, la refonte et la végétalisation de la cour d'école.

Ce restaurant scolaire de 285m<sup>2</sup> permettra d'accueillir le midi 210 enfants. Il est constitué d'un espace pour les maternels et d'un espace pour les élémentaires en self-service. Ce projet nous donne, par ailleurs, l'opportunité d'intégrer un ascenseur qui desservira tous les niveaux et permettra de rendre accessible l'ensemble des bâtiments, y compris le toit de ce restaurant qui sera aménagé en jardin accessible au scolaire et périscolaire.

(Projection) Diapositive – Restaurant scolaire.

Le montant initial de l'opération est de 1 500 000 € TTC.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'équipe d'architectes - Atelier BAT. Il est prévu de déposer le permis de construire fin 2023, avec une date de début des travaux en avril 2024 pour une mise en service à la rentrée scolaire 2025.

Pour participer au financement de cette opération, la Ville d'Oullins souhaite présenter une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de sa

politique d'aménagement du territoire, mais aussi auprès d'autres financeurs pour qui cette opération serait susceptible d'être éligible.

Aussi, je vous remercie d'approuver la construction de ce restaurant scolaire, d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de tout autre organisme. Et d'autoriser Madame le Maire à déposer le permis de construire de cette construction.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Mme GUILLEMIN, j'ai une demande de parole de M. GIRON.

**M. GIRON.**- Merci. Avant le vote de cette délibération, il nous paraît opportun de rappeler ici les épisodes précédents de ce projet qui ont été quelque peu omis dans votre présentation.

À l'été 2021, la Municipalité lançait un concours de maîtrise d'œuvre avec l'ambitieux projet de construction d'un restaurant scolaire, mise en accessibilité et rénovation énergétique du groupe scolaire Marie Curie. Le programme de l'opération prévoyait deux volets :

- Le premier, extension et modernisation des bâtiments et rénovation des cours.
- Le deuxième, rénovation énergétique et installation thermique.

La surface de plancher à construire était alors évaluée à 850m<sup>2</sup> et celle à rénover sur l'ensemble de l'école était de l'ordre de 1 800m<sup>2</sup>. Le budget prévisionnel des travaux était à l'époque de 2,2M€.

Une consultation sur esquisse a été lancée en juillet 2021. Trois équipes de maîtrise d'œuvre ont été sélectionnées pour présenter leur projet en janvier 2022. Le 28 février 2022, le dernier jury auquel j'ai eu le plaisir de participer, a retenu à l'unanimité le projet de l'agence d'architecture Playtime. Le procès-verbal du jury indiquait alors : *« tous les membres s'accordent sur le fait que ce projet est clairement le plus travaillé et adapté aux attentes de la Ville au regard du programme technique qui a été établi »*.

Il était toutefois à noter que le coût estimé de ce projet approchait les 3M€, bien au-delà du budget fixé avec une augmentation de 36%. Mais il était cohérent avec l'ensemble des prestations proposées.

Pour autant, il était acté que le budget prévisionnel avait été sous-évalué au regard du programme des travaux, certains postes n'avaient pas été chiffrés. Le jury concluait donc qu'il restait un travail d'optimisation économique du projet lauréat à entreprendre par la Ville et l'agence d'architecture, mais que celui-ci était atteignable.

Nous avons appris, les mois suivants, que la Ville ne souhaitait finalement pas donner suite à ce projet et qu'elle mettait fin à la commande qui l'a lié avec l'agence Playtime et qu'elle allait relancer un nouveau projet. C'est celui qui nous est proposé de voter aujourd'hui, qui ne porte plus que sur la construction d'un restaurant scolaire, la rénovation énergétique du groupe scolaire existant ayant été retirée du projet.

J'en profite pour vous interpeler au sujet du schéma directeur énergie – patrimoine qui était annoncé fin 2022, mais maintes fois repoussé, et dont nous espérons qu'il sera enfin dévoilé

avant ce nouvel hiver et qui nous permettra, espérons-le, d'apporter des éléments de réponse sur la rénovation énergétique de ce groupe scolaire.

Si nous allons bien évidemment voter pour cette délibération, car les élèves et familles de l'école Marie Curie ont besoin de ce nouveau restaurant scolaire, cela le sera avec un sentiment de gâchis imputable à la manière très critiquable dont le projet a été mené.

Gâchis de temps, puisque nous avons collectivement tous perdu plus d'un an avant d'avoir un projet viable retenu sur cette école ;

Gâchis de moyens, puisque le concours de maîtrise d'œuvre tenait sans suite à mobiliser de nombreuses personnes et professionnels, architectes, bureaux d'études, économistes. Tous finalement à perte en raison d'un projet mal dimensionné dès son origine ;

Et enfin, gâchis économique, car la Ville a dû engager des coûts dans la procédure avortée, avec la rémunération des deux équipes non retenues (9 000 € chacune), l'indemnité d'éviction de l'agence Playtime qui n'est pas communiquée, les indemnités pour les membres du jury, ainsi que le temps passé par nos équipes dans la gestion chronophage de ce dossier.

Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Qu'aurait-il fallu faire M. GIRON ? Continuer sur la première version où l'on était passé d'un budget de 2,4M€ HT à un budget de 3,4M€ HT. Qu'auriez-vous dit si l'on avait poursuivi dans ce sens ? C'est de l'argent public M. GIRON.

À un moment donné, effectivement, j'ai pris mes responsabilités avec l'équipe et on en a longuement parlé. C'était soit on continuait sur cette pente, sachant que l'on n'en était qu'à la phase avant-projet sommaire (APS). Et on sait en général, pour ceux qui savent un peu comment les choses se passent entre l'APS et l'APD (l'Avant-Projet Définitif) que c'est très rare que l'on baisse les coûts et que l'on est même plutôt sur des coûts qui augmentent à chaque étape. Et à moins que l'on ne vive pas dans le même pays, actuellement, on est sur des coûts inflationnistes alors je suis navrée, mais je n'ai pas voulu faire prendre ce risque à la Commune. Si c'était pour se retrouver sur un projet de restaurant scolaire - car je rappelle que la demande de départ de l'école et des enseignants est de vraiment avoir un restaurant scolaire - à plus de 4M€, je ne suis pas d'accord.

J'ai donc pris mes responsabilités et effectivement, on a revu notre copie. Oui, on a perdu du temps. Oui, on a engagé des frais parce qu'il est tout à fait normal d'indemniser les bureaux d'architectes puisqu'ils y ont passé du temps, c'est la procédure. Reste que j'ai pris mes responsabilités.

Aujourd'hui, on a un projet qui va prendre plus de temps puisque l'on gardera nos engagements, c'est-à-dire que l'on va d'abord construire le restaurant scolaire étant donné que c'est vraiment l'urgence pour les enfants de l'école et du quartier qui, je le rappelle, sont obligés de sortir de l'école pour aller déjeuner dans un restaurant qui nous est mis à disposition par la copropriété. C'est éloigné, cela oblige à faire un certain nombre de services ce qui n'est pas pratique à la fois pour les enfants, les équipes encadrantes que pour les équipes qui préparent les repas. Donc ce restaurant, nous allons le faire et on est quand même sur des coûts qui restent bien plus raisonnables.

À l'issue, on attaquera assez rapidement le projet de réhabilitation et de rénovation énergétique du bâtiment avec ensuite, un programme sur la réhabilitation des cours. Effectivement, sans doute que le projet mis bout à bout sera peut-être à-peu-près équivalent, encore que je ne peux pas savoir ce qu'il en sera du bâtiment demain ni de l'inflation des coûts mais, en tout cas, ce sera supporter sur plusieurs années, ce qui n'était pas possible.

Ensuite, je pense que si l'on avait continué dans ce sens, vous m'auriez sans doute fait le reproche d'avoir un projet bien trop coûteux et pas acceptable pour la Ville. Je vous rappelle que cela fait deux ans que nous n'avons pas emprunter parce que l'on serre les budgets. Et dans le cadre de la rénovation de nos bâtiments, il nous semblait indispensable de rénover cette école, comme nous l'avons fait à la Glacière puisque l'on est exactement sur le même type de construction.

J'ai pris mes responsabilités. Peut-être que vous auriez fait autrement mais c'est face à cette explosion du budget par rapport à ce qui nous avait été présenté au départ que je n'ai pas voulu prendre le risque. Avec Mme GUILLEMIN et les services, on a reçu l'équipe d'architectes et au moment de l'APS, on a pris peur parce que l'on a bien senti qu'ils étaient incapables de maîtriser les coûts. D'ailleurs, on pourra vous transmettre pour information - mais si vous aviez été à la commission, vous auriez pu nous poser la question - le coût d'indemnisation de l'équipe. La négociation s'est tenue de façon extrêmement courtoise étant donné qu'ils ont effectivement reconnu qu'ils avaient sous-évalué leur projet et qu'ils n'étaient surtout pas capables de nous dire les raisons d'un dérapage pareil au niveau des coûts annonçaient. Donc compte tenu de cette sorte de perte de confiance en la matière, on a préféré arrêter le processus.

À ce jour - Mme GUILLEMIN pourrait en parler mieux que moi puisque c'est elle qui suit le projet - on a eu la présentation de l'avant-projet définitif hier. Aujourd'hui, on est sur un avenant ayant très peu d'importance, avec peut-être une baisse des coûts. Mais tant que l'on n'a pas ouvert les plis au moment de la consultation des entreprises, on ne peut pas faire de projection sur l'avenir de ce côté-là. En tout cas, ici on voit que l'on a affaire à une équipe d'architectes extrêmement sérieuses, qui suit les choses au niveau des délais et des tarifs. Pour l'instant, il n'y a pas de surprises et on est même plutôt très agréablement surpris par rapport à la manière dont les choses se passent. Voilà ce que je pouvais dire vis-à-vis de vos insinuations.

Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Merci pour cette unanimité. M. GUILLEMAN, vous nous parlez d'une demande de subvention auprès de la Métropole concernant des travaux de réaménagement sur le parking Raspail qui se trouve derrière la mairie.

*-Madame Nadine BADR-VOVELLE quitte la séance à 19H50-*

**-000-**

## 7 – Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon (Conférence Territoriale des Maires) dans le cadre des travaux de réaménagement du parking Raspail.

**M. GUILLEMAN.**- Merci Madame le Maire, en effet il s'agit d'une demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon par le biais de la Conférence Territoriale des Maires dans le cadre des travaux de réaménagement sur le parking Raspail.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de territoire pour la Conférence Territoriale des Maires (CTM) des Lônes et Coteaux du Rhône pour lequel la Ville d'Oullins a donné un avis favorable par délibération du 27 septembre 2022, il a été présenté des fiches de demandes de subvention à la demande de la Métropole de Lyon afin d'obtenir de la CTM des aides sur certains projets d'urbanisme en phase d'étude.

L'intégralité de ces demandes ont été validées au printemps par la CTM. Fin juillet, la Métropole nous a fait parvenir une demande de complétude de dossier afin de pouvoir assurer le versement des dites subventions.

Parmi les pièces à fournir figure la délibération de validation de cette demande par l'assemblée délibérante. Et c'est pour cela que nous sommes ici ce soir.

Le présent rapport est ainsi relatif aux travaux de réaménagement du parking Raspail dont le descriptif étant l'opération qui vise la reprise intégrale du parking au bénéfice des agents de la Mairie. Cette opération permet de s'interroger sur la mise en œuvre d'un revêtement infiltrant, la végétalisation de cette cour, les modalités de récupération des eaux pluviales, et l'amélioration de la prise en compte des véhicules électriques et des stationnement vélos. Une étude phytosanitaire viendra compléter l'étude interne afin d'évaluer l'état des arbres existants : en cas de mauvais état constaté, une replantation d'arbres de hautes tiges sera envisagée.

Le coût prévisionnel des études est à un montant de 18 000 € TTC et pour les travaux, le montant est à 140 000 € TTC. Ainsi, le montant total prévisionnel est de 158 000 € TTC.

Concernant les phases du calendrier, la mission de maîtrise d'œuvre a eu lieu sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 ; Le rendu du projet et arbitrages sera sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 ; Et la réalisation des travaux sera sur le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2024.

Compte-tenu de l'intérêt de cette délibération, je vous demande de bien vouloir approuver les travaux de réaménagement du parking Raspail pour un montant de 158 000 € TTC et d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre du dispositif de la Conférence Territoriale des Maires et de tout autre dispositif de financements auxquels cette opération serait éligible.

**Mme POUZERGUE.**- Merci M. GUILLEMAN, je donne la parole à M. HEBERT.

**M. HEBERT.**- Merci Madame le Maire.



Chacun aura remarqué la réalité des changements climatiques sur notre territoire dont il convient d'atténuer les effets et de s'y adapter. Dans ce contexte, le réaménagement de la place Raspail présente un enjeu majeur en matière d'aménagement bioclimatique pour maximiser l'infiltration de l'eau de pluie et traiter la problématique des îlots de chaleur urbains.

Nous saluons les efforts précisés dans le corps de la délibération en matière de prise en compte de l'environnement. Les services de la Métropole en matière de gestion de l'eau sont très reconnus pour leur expertise matérialisée dans de précieux guides. Nous aimerions nous assurer que les garanties et les mesures soient prises à chaque étape pour réussir cette opération.

Les aménagements seront réalisés par les service de la Ville. De quelle manière vont-ils le faire en coordination avec les services de la Métropole et bénéficier ainsi de leur expertise ? Merci.

**M. GUILLEMAN.**- Les aménagements ne seront pas faits par la Ville, mais bien par des entreprises. Ce sont les études qui seront faites par la Ville.

**Mme POUZERGUE.**- Pour compléter, il y aura évidemment un maître d'ouvrage pour nous accompagner et j'imagine qu'il y aura une déclaration préalable. Donc forcément, les services de la Métropole seront toujours consultés, à la fois sur les arbres puisqu'il y a un service que l'on consulte systématiquement sur tous les programmes, ainsi que sur l'infiltration, et peut-être sur la mise en place d'une cuve parce que c'est quelque chose que l'on voudrait rajouter si c'est possible de façon à récupérer les eaux du toit de l'Hôtel de Ville qui partent actuellement sur la voirie.

Donc toutes les expertises qui peuvent nous accompagner sur ce projet seront utilisées. Comme on le fait sur un grand nombre de sujets, n'ayez pas d'inquiétudes à ce niveau-là M. HEBERT.

Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- M. GUILLEMAN, vous nous parlez de la même démarche mais cette fois, cela concerne la place Anatole France.

**-000-**

**8 – Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon (Conférence Territoriale des Maires) dans le cadre des travaux place Anatole France.**

**M. GUILLEMAN.**- Merci Madame le Maire, en effet, il s'agit de la de subvention auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre de la Conférence Territoriale des Maires et dans le cadre des travaux place Anatole France.

Le présent rapport est ainsi relatif aux travaux de cette place dont le descriptif est le suivant :

Dans le cadre de l'allongement de la ligne de Métro B, qui desservira « Oullins Centre », la Place Anatole France va être réaménagée afin d'accueillir la station de métro. Cette opération implique de revoir les modes d'accès à la place, ainsi que les aménagements paysagers. Les travaux sont réalisés par la Métropole de Lyon, mais la Ville contribue, en tant que co-maîtrise d'ouvrage à ce projet par la prise en charge d'une partie des aménagements paysagers.

Le coût prévisionnel de ces études et des travaux étant d'un montant de 415 000 € TTC et la subvention demandée est du même montant.

La maîtrise d'œuvre était sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 et les travaux se sont étalés entre le premier trimestre et le dernier trimestre 2023.

Compte-tenu de cette demande de subvention, je vous demande d'approuver la participation de la Ville aux travaux de la place Anatole France pour 415 000 € TTC et d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre du dispositif de la Conférence Territoriale des Maires et de tout autre dispositif de financements auxquels cette opération serait éligible.

Avant de conclure, Madame le Maire, je voulais préciser que les travaux qui ont été effectués jusqu'à présent sur cette place sont d'une qualité exceptionnelle. Vraiment, les travaux ont été réalisés par des entreprises de grande qualité.

Aussi, il peut y avoir des inquiétudes aujourd'hui parce que l'on ne voit pas les choses telles que prévues sur le plan, c'est-à-dire qu'il manque beaucoup de végétalisation, mais c'est impossible de pouvoir ajouter cette végétalisation aujourd'hui. Celle-ci sera prévue en temps et en heure et sera belle et bien conforme au plan prévu dès le départ.

**Mme POUZERGUE.**- Merci pour ces précisions. Je donne tout de suite la parole à M. KOHLHAAS.

**M. KOHLHAAS.**- Merci Madame le Maire. Nous voterons bien sûr pour cette délibération puisque le projet de la place Anatole France est un projet très attendu par l'ensemble des habitants d'Oullins. Avec une certaine inquiétude - comme l'a dit M. GUILLEMAN - depuis quelques semaines, quelques mois, mais nous attendons le résultat tout à fait final pour juger sur pièce.

Puis simplement exprimer un regret, puisque ce projet était une coopération entre la Métropole et la ville d'Oullins, même si la Ville participait pour une somme non pas symbolique, car 415 000 € ce n'est pas rien mais évidemment, sur une petite partie de l'ensemble des travaux d'aménagement. Des aménagements paysagers qui étaient chers aux habitants d'Oullins comme on l'a vu lors des concertations. Et au titre purement symbolique, c'est arriver in fine à ce que la totalité des travaux soit financée par la Métropole, pour des raisons que je peux comprendre, bien que l'on aurait pu faire un jeu de vases communicants pour que la Ville continue de financer partiellement cette place. Cela nous aurait semblé avoir une valeur symbolique toute autre. Reste que nous voterons pour cette délibération.

**Mme POUZERGUE.**- Sur le symbole, on garde quand même une part sur les coûts. Je rappelle aussi que nous allons avoir à entretenir ces grands espaces verts dans les années qui viennent puisque c'est bien la Ville qui va récupérer l'entretien de ces espaces verts. C'est un coût qui sera non négligeable. Vous imaginez bien, compte-tenu de la quantité de végétaux qui seront plantés et du passage qui va se faire sur cette place, que l'on devra entretenir les espaces verts et nettoyer, et je pense que ce ne sera malheureusement pas une mince affaire.

La Ville prend sa part et je pense que la Ville a pris sa part aussi. Je rappelle que l'on a mis à disposition de la Métropole de Lyon et du SYTRAL une base vie chantier sur un terrain lui appartenant de manière évidemment gracieuse.

Puis, dans le cadre de ce projet de territoire de la CTM, on a la possibilité de demander des subventions à hauteur d'1,3M€ à la Métropole. Et comme les choses ont mis du temps à se mettre en place, que le cheminement était un peu complexe, vous pensez-bien que l'on va essayer d'obtenir les 1,3M€ sous forme de subvention, puisque c'est une aide substantielle pour la Ville et que ce projet répond à tous les critères qui nous avaient été exposés par rapport à cette demande de subvention. Je ne dis pas que l'on a sauté sur l'occasion mais, d'un côté, on ne peut pas me dire qu'il faut absolument aller chercher des recettes et d'un autre, ne pas aller les chercher quand elles sont là.

Enfin, je ne veux pas que ce soit un objet de polémique M. KOHLHAAS et j'entends aussi ce que vous dites. Mais je pense que la Ville va prendre sa part, notamment par la suite sur le fonctionnement puisque cette part sera non négligeable dans les années à venir. Puis rappeler, par ailleurs, que l'éclairage est à la charge de la Ville aussi bien sur l'investissement et que sur le fonctionnement ensuite. Et un certain nombre de caméras seront sur cette place et feront également l'objet d'un investissement et d'un fonctionnement ensuite. La part de contribution de la Ville sur cette place est donc non négligeable.

Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. M. LOCATELLI, vous avez la parole sur la délibération concernant une convention d'indemnisation pour la société SODEXO.

**-000-**

**10 – Adoption de la convention d'indemnisation de SODEXO - Protocole d'accord transactionnel.**

**M. LOCATELLI.**- Merci Madame le Maire, Chers collègues,

La ville d'Oullins a attribué à l'entreprise SODEXO le 18 août 2020, trois lots de marché public de fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire, la petite enfance, et les personnes âgées. Chacun de ces trois contrats était conclu pour une période d'un an à compter de la date de notification et reconductible trois fois tacitement pour la même

période. Le contrat prendra donc définitivement fin à l'issue de la troisième reconduction, soit le 17 août 2024.

Dès le démarrage de la seconde période, c'est-à-dire d'août 2021 à août 2022, plusieurs dysfonctionnements ont été constatés par la Ville. Notamment sur les modalités de livraison, de facturation, la gestion des stocks SOS c'est-à-dire utilisés en cas de livraison tardive, et la qualité des repas. D'ailleurs, certaines mises en demeure ont conduit à l'application de pénalités.

À cette occasion, l'entreprise nous a rapidement informés des difficultés financières rencontrées dans le cadre de l'exécution de son contrat. En effet, une inflation importante post-Covid est venue bouleverser l'économie de ce contrat et a été accentuée par le conflit russo-ukrainien.

Cette inflation a été particulièrement marquée dans trois postes clés de cette prestation, à savoir les denrées alimentaires, l'énergie, et les ressources humaines. Dans la délibération, nous voyons, un surcoût de 8% au niveau des matières premières ; Sur l'énergie, c'est de l'ordre de +125%, représentant environ 7% du coût d'exploitation dans le cadre du marché précité ; Et au niveau des ressources humaines, une augmentation du SMIC en vue de protéger le pouvoir d'achat.

Des négociations ont eu lieu entre la Ville et SODEXO depuis février 2022 et se sont conclues en juin 2023. Pour résumer, puisque nous avons longuement échangé en commission en apportant un maximum d'informations, SODEXO demandait 13,5%. En parallèle, les services de la Ville avaient benchmarké au sein de la Métropole et ceux qui avaient bien voulu nous répondre ont en effet été sur une négociation de 13%. Puis, suite à de multiples échanges, la Ville s'est accordait sur un taux de 9% qui a également été accepté par SODEXO.

Il est à noter d'ailleurs que sur ce type de marché, il y a véritablement un rapport de force déséquilibré entre les grandes entreprises du secteur de la restauration collective et les communes. Et il faut rappeler que la prestation revêt un caractère de service public largement visible par les administrés. Ainsi les prestataires ont conscience qu'en cas de dégradation de la qualité du service public que c'est bien la Ville qui est remise en cause et non l'opérateur économique qui ne se trouve pas en première ligne.

Toute la difficulté de ces négociations était de ne pas arriver à une rupture du contrat car nous étions très attachés à la continuité du service public et si possible de qualité, ce qui a été le cas.

C'est la raison pour laquelle, je vous demande, chers collègues, d'approuver le rapport de présentation ainsi que son annexe ; D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'indemnisation valant protocole d'accord transactionnel et tous les actes en découlant ; D'autoriser Madame le Maire à honorer les engagements de la Ville tels que découlant de la convention, et notamment à verser une indemnité de 59 826,56 € HT soit 63 117,02 € TTC telle que prévue à l'article 1 dudit document ; D'assurer l'inscription des sommes nécessaires au versement de l'indemnité compensatrice au budget général 2023 ; D'enjoindre Madame le Maire, ou son représentant, à s'assurer de l'exécution de la convention, et notamment des

engagements réciproques de chacune des parties ; Et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Mme POUZERGUE.**- Merci M. LOCATELLI. J'ai trois demandes d'intervention. Je donne tout de suite la parole à Mme SECHAUD.

**Mme SECHAUD.**- Merci Madame le Maire.

Le prestataire SODEXO subit depuis 2020, à cause des difficultés économiques mondiales provoquées par la pandémie Covid 19 puis par la guerre déclarée à l'Ukraine par la Russie, des augmentations de prix aussi bien dans son approvisionnement de denrées alimentaires que dans le coût des matières premières et énergétiques. Ces hausses de prix ne pouvaient pas être anticipées à la signature du contrat avec la ville d'Oullins, nous l'entendons.

Cette situation, en revanche, et la proposition que vous faites de signer une convention d'indemnisation en faveur de SODEXO de plus de 64 000 € souligne notre dépendance, la dépendance de la Ville, vis-à-vis de ce prestataire exclusif. C'est un contrat d'exclusivité, plutôt rare de nos jours, dont a la chance de bénéficier la société SODEXO avec la ville d'Oullins et d'ailleurs ce prestataire mesure-t-il sa chance ? N'est-il pas légitime de penser donc que ce prestataire pourrait être moins exigeant en termes d'indemnisation ?

Ce contrat d'exclusivité que nous ne pouvons pas dénoncer à ce jour attend cependant impatiemment son expiration pour donner vie à la cuisine centrale mutualisée entre six villes dont Oullins dans notre circonscription métropolitaine Lômes et Coteaux. Cuisine centrale pour laquelle la Conférence Territoriale des Maires a engagé des études.

Une cuisine centrale, c'est la garantie du traçage des denrées et qu'elles soient issues de l'agriculture de proximité si ce choix est fait. C'est la garantie, si ce choix est fait, que les repas servis soient composés de produits cultivés sans pesticides et de saison. C'est une contribution éducative à l'alimentation pour les plus jeunes et le respect de nos séniors en leur garantissant une alimentation saine et diversifiée. C'est la garantie aussi que les communes partenaires de cette cuisine centrale n'alimentent plus les bénéfices considérables d'un prestataire comme SODEXO dans ce contexte d'inflation et d'approvisionnement tendu, ni sa cotation en bourse et l'enrichissement de ses actionnaires.

Je voterai pour cette délibération pour ne pas mettre en difficulté la Ville qui pourrait risquer une rupture de ce prestataire au détriment alimentaire des enfants et des séniors et au détriment financier des familles, mais il est urgent que notre Commune soit prête au côté des cinq autres de la circonscription Lômes et Coteaux à ouvrir cette cuisine centrale tant attendue par nous toutes et tous, élus, séniors, familles, lorsque viendra le temps de rompre avec SODEXO. Merci de vote attention.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Mme SECHAUD. Je donne la parole à M. MANTELET.

**M. MANTELET.**- Merci.

Les différentes crises que nous avons connues ces dernières années ont eu des conséquences graves pour beaucoup d'entre nous. Que ce soit du point de vue sanitaire, social ou économique, nous avons toutes et tous été impactés.

Mais si crises il y a eu, ce n'était pas pour tout le monde, en tout cas les conséquences n'ont pas été les mêmes pour tout le monde. Si les particuliers et les entreprises ont été durement touchés depuis la crise sanitaire, les grandes entreprises et les grands groupes s'en sont plutôt bien sortis. En effet, si on regarde bien, on s'aperçoit que :

- Les entreprises du CAC 40 ont augmenté leurs profits de 41 % entre 2019 et la fin des confinements ;
- Ces mêmes entreprises ont explosé leur niveau de bénéfices en 2022, en pleine crise de l'énergie, et continue de réaliser des profits records.

Regardons maintenant du côté du groupe SODEXO, qui était dans le CAC 40 jusqu'à il y a peu. Les résultats enregistrés en 2022 et sur début 2023 n'inspirent pas à la morosité :

- Croissance du chiffre d'affaires de +21,2%.
- Marge d'exploitation en hausse.
- Résultat d'exploitation en augmentation de 83,3 % entre 2021 et 2022.
- Bénéfice net multiplié par 2 sur la même période.

À cela s'ajoute évidemment les aides de l'État, comme la pérennisation du CICE et autres exonérations de cotisations sociales...

Alors, si je peux comprendre que la Ville décide d'une indemnisation pour une PME, ou une TPE, qui aurait d'importantes difficultés de trésorerie, du fait de ces crises, j'ai plus de mal à accepter qu'une convention comme celle-ci puisse être signée avec une entreprise d'un grand groupe en pleine croissance économique.

La Ville aurait dû demander au prestataire de faire jouer la solidarité de groupe pour combler son déficit, plutôt que d'utiliser de l'argent public pour cela.

De plus, je trouve cette démarche indécente vis-à-vis des associations qui interviennent au jour le jour auprès des personnes les plus précaires. Ces associations voient arriver de plus en plus de gens qui sont parfois salariés mais qui ne peuvent plus se nourrir ou accéder à l'énergie correctement et se trouvent de plus en plus démunies face à cet afflux. Le signal d'alarme tiré par les restos du Cœur récemment en témoigne.

Alors comparons la convention présentée ce soir avec le fonds d'aide d'urgence que vous avez mis en place pour ces associations (sans en faire la publicité, je le rappelle).

L'indemnisation proposée au seul prestataire SODEXO est de plus de 63 000 € quand le fonds d'aide d'urgence, à partager entre les associations, est de 40 000 € !

Le prestataire fait partie d'un groupe multinational qui engrange les bénéfices et les profits, les associations dépendent essentiellement des fonds publics que les collectivités peuvent mettre à leur disposition.

Il me semble que la Ville aurait dû s'appuyer sur ces éléments pour refuser cette dépense supplémentaire. En conséquence, je voterai contre cette délibération. Merci.

**Mme POUZERGUE.**- Merci M. MANTELET. C'est à vous M. BAARSCH.

**M. BAARSCH.**- Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

M. Raymond BARRE a fini sa carrière politique en tant que maire de Lyon. Lors de l'une de ses dernières interviews, je l'ai entendu dire qu'une ville ce n'est pas comme une entreprise, une ville se gère en bon père de famille.

La Ville semble bien gérée, la dette diminue, les demandes de budget à la Métropole sont satisfaites. SODEXO n'a pas eu toute l'augmentation exceptionnelle demandée... Mais une communauté de citoyens demande-t-elle seulement de la gestion à son équipe municipale ? Ne faudrait-il pas aussi de la curiosité et sortir de sa zone de confort ? Trouver d'autres voies dont l'écologie. Ne faudrait-il pas aussi de l'ambition pour la Ville ? On peut en reprocher l'excès à notre précédent maire mais aujourd'hui que restera-t-il de ces 10 ans de mandat ? Une cuisine municipale n'eût-elle pas été un bon symbole ? Ne faudrait-il pas aussi faire preuve d'anticipation ? Les lendemains qui chantent ne sont visiblement pas inscrits dans votre agenda.

Dans cette délibération, nous apprenons que l'entreprise SODEXO a bénéficié d'une indemnité supérieure à 63 000 € pour compenser les augmentations issues de la flambée des prix des matières premières, alimentaires et énergétiques, et de la demande des salariés d'avoir des salaires leur permettant de vivre honorablement. Vous avez négocié pour ne pas aller au bout de leur demande, c'est très bien, mais n'était-ce pas déjà trop ? La situation boursière de l'entreprise SODEXO n'est pas vraiment à plaindre sur la place de Paris, après la chute due à la guerre en Ukraine mais, en réalité, à la spéculation des gros acheteurs mondiaux de matières premières, l'évolution du cours de la Bourse est passée de 65 € le 14 juin 2022 à presque 100 € aujourd'hui. Peut-être que les actionnaires en demandaient trop.

Nous n'en serions peut-être pas là si en 2020 vous aviez lancé cette cuisine municipale issue de nos propositions électorales. Elle serait sans doute en fonction aujourd'hui. Sa politique d'achat des matières alimentaires ne serait pas indexée sur le marché mondial, mais sur le local. L'énergie nécessaire à son fonctionnement incluant dès sa conception des énergies renouvelables ne serait pas aussi soumise aux fluctuations du gaz et de l'électricité. Les salariés auraient bénéficié de revenus corrects n'obligeant pas la nécessité d'une hausse en catastrophe pour compenser le coût de la vie. Et cerise sur le gâteau, les enfants bénéficiant de cette cuisine auraient certainement mieux mangé qu'aujourd'hui. Mais tout cela n'a pas eu lieu. Nous n'avions qu'à gagner allez-vous rétorquer.

Revenons-en à la curiosité, l'ambition et l'anticipation. Ces trois qualités politiques nous auraient certainement évité les déboires actuels. Vous vous enfermez dans ce chemin de la continuité économique, sociale, et non écologique qui nous mène droit dans le mur. Au plus nous attendons, au plus les mesures à prendre pour rendre le monde meilleur seront difficiles à prendre, coûteront de plus en plus chères et seront de plus en plus punitives. L'écologie n'est pas une chimère, c'est une nécessité. Vous comprendrez donc que nous allons voter contre cette proposition.

**Mme POUZERGUE.**- M. LOCATELLI, je vous laisse répondre puis je compléterai.

**M. LOCATELLI.**- Quelques légers éléments de réflexion, avec beaucoup de modestie. J'ai bien entendu Mme SECHAUD nous parler des dividendes, de l'actionnariat, etc. Il faut quand même rappeler que nous sommes à l'échelle de groupes qui ont de multiples activités, de multiples branches, et que d'une branche à l'autre, il peut y avoir des bénéficiaires différents, voire des déficits. Je ne pense pas vous avoir vue une seule fois voter contre l'acquisition de chèques déjeuners pour l'ensemble de nos salariés par exemple. Ayant été élu aux RH pendant 13 ans, je dois avouer que cela faisait partie des délibérations plutôt faciles à faire passer au Conseil municipal. Et SODEXO gagne aussi de l'argent en vendant ces tickets restaurant dont tout le monde profite et ne dit pas non pour les obtenir. C'est pour cela que toute proportion gardée, il faut être très vigilant sur les résultats d'un groupe et de ses activités.

Deuxièmement, j'ai peut-être omis - et c'est de ma faute car nous l'avions dit en commission - qu'il était prévu dans le cahier des charges que SODEXO ne se serve qu'auprès de producteurs locaux et nous avons été très vigilants là-dessus. Donc là aussi, ne pensez pas que la solution que vous préconisez vienne véritablement contrecarrer la solution actuelle. Nous étions déjà avec des producteurs locaux. Peut-être qu'il y a manière à améliorer les prestations mais, en tout cas, c'est une mention que je ne voulais pas omettre de dire.

Quant à M. MANTELET, si l'on veut parler des grands groupes, il faut aussi parler de cette période Covid où les grands groupes n'ont pas recouru à l'argent public, n'ont pas recouru au chômage technique et ont assuré à leurs salariés une rémunération en restant chez eux et ont assuré les emplois. Mais on ne le dit jamais, c'est pour cela que je profite de l'occasion pour le faire.

Enfin, M. BAARSCH, j'ai toujours tendance à écouter précieusement les interventions des uns et des autres, mais M. BAARSCH, de grâce, accordez-nous tous les torts de la terre mais ne parlez surtout pas de cette période 2020. Parce que cette période 2020, pour faire un simple rappel, qui était dans sa zone de confort ? Où étiez-vous ? Étiez-vous devant votre télévision ou en train d'apporter des repas sans masque et sans gel ? Les élus municipaux se sont mobilisés dès le départ au côté des techniciens pour distribuer des repas chez les personnes âgées par exemple. Où étiez-vous ? De grâce, tout, mais pas la période 2020 parce que cette période n'a été qu'ordres et contre-ordres des préfectures. Il a fallu que les exécutifs s'adaptent au jour le jour sur la situation, avec une population qui ne comprenait pas pourquoi on devait fermer les marchés forains à ciel ouvert tandis que les grandes surfaces bien couvertes restaient ouvertes et rassemblaient un maximum de personnes tripotant les fruits et légumes. Voilà ce qu'a été la période 2020. Reprochez-nous tout ce que vous voulez mais surtout pas sur cette période où, véritablement, le chef du gouvernement a bien compris que tout a reposé sur les élus locaux pendant plus de 18 mois.

**Mme POUZERGUE.**- Merci. Peut-être pour compléter car visiblement, au sein de vos trois groupes, la compréhension n'est pas la même. Je pense que Mme SECHAUD l'a bien compris puisque si nous ne signons pas cette convention, le marché sera cassé. On repartira sur un contrat non exclusif sur un marché tout à fait classique. Et là, on aurait sans doute des surprises encore plus importantes. Ce marché s'arrête en avril 2024. Il va donc être relancé et d'ici là, on espère que l'on n'aura pas trop de mauvaises surprises. La règle des marchés publics



est très très encadrée, comme vous l'avez d'ailleurs souligné les uns et les autres, cela a été une grande période de négociations. Je veux donc rendre hommage aux services qui ont mené ces négociations qui ont été difficiles parce que, comme vous le dites tous, on avait face à nous un groupe ayant un peu l'exclusivité du marché étant donné qu'ils ne sont pas bien nombreux à répondre à ce type d'appel d'offres. Et malheureusement ce sont un peu eux qui font la loi de l'offre et de la demande. Finalement, on s'en sort avec l'indemnité qui a été exposée tout à l'heure, mais je pense que si l'on n'était pas arrivé au bout de ces négociations et que l'on avait fait une rupture de contrat, alors cela nous aurait coûté beaucoup plus cher.

Je rappelle également que le choix de la Ville n'est pas de reporter ce coût important sur le prix des repas puisque même si l'on a fait une augmentation, somme toute assez modeste pour ne pas ajouter de la difficulté aux familles, pour autant on est bien loin des montants de l'inflation par rapport au prix des repas que l'on propose. Le coût d'un repas actuel est plutôt de 10€ pour la Ville entre ce qui est approvisionné en termes d'alimentation, du coût du personnel, etc. Et on est loin de reporter cela sur les familles, c'est bien normal.

Concernant la cuisine centrale, je suis désolée mais je n'étais pas là pour appliquer votre programme. Pour autant, on vous a annoncé dès 2021 que l'on profitait de cette Conférence Territoriale des Maires pour réfléchir sur un certain nombre de sujets avec les communes avoisinantes. Il me semblait qu'une cuisine centrale pour notre commune d'Oullins seulement était compliquée à financer, du moins cela aurait été au détriment d'autres projets.

Vous trouvez peut-être que notre façon de faire n'est pas assez ambitieuse, mais il me semble que l'on aura construit une nouvelle école dans le quartier de la Glacière, que l'on attaque d'importants travaux sur Oullins, etc. Je ne vais pas faire la liste de tout ce que nous avons fait, ce n'est pas le sujet. On a quand même lancé une réflexion en 2021 avec cinq autres communes sur la Conférence Territoriale des Maires, le tout piloté par la Métropole, et on a eu des réunions en avril 2022. La prochaine réunion pour nous faire uniquement un rendu du diagnostic est le 11 octobre prochain. C'est un sujet complexe. Même si l'on amène un foncier, un bâtiment, les choses ne se font pas du jour au lendemain. Donc je ne suis pas du tout sûre que la ville d'Oullins aurait déjà une cuisine centrale si vous aviez gagné les élections. Sachant, comme l'a rappelé M. LOCATELLI qu'il y a eu une période Covid de 18 mois qui, reconnaissez-le si vous êtes un petit peu objectifs, a quand même bien paralysé Oullins en particulier et le pays en général. On a derrière cela la problématique de la guerre en Ukraine qui influe sur l'ensemble des ménages et de nos collectivités. Et je peux vous annoncer d'ores et déjà que l'on n'est pas à l'abri de très très mauvaises surprises en matière de facture énergétique. Donc quand on voit les longues procédures pour construire de nouveaux bâtiments, je peux vous dire que cela ne se serait pas fait en 3 ans.

En tout cas, peu importe, je ne veux pas polémiquer là-dessus. On a annoncé que l'on était dans cette procédure afin d'avoir, pourquoi pas, cette cuisine centrale intercommunale mutualisée, ce qui nous permettrait d'arriver à maîtriser les coûts. Mais une cuisine centrale nécessite quand même des fluides à payer, du personnel à payer, des produits à payer, et l'inflation a aussi des incidences sur toutes les cuisines centrales.

Enfin, j'ai bien compris qu'il n'y avait pas unanimité sur la manière de voter ce rapport mais je le mets toutefois aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à la MAJORITÉ.*

*7 contres : Michel BAARSCH - Jean-Charles KOHLHAAS - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT – Bertrand MANTELET.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. M. DELORME, vous avez la parole concernant une convention de mise à disposition d'un conseiller en ressources humaines du cdg69 et je signale dès à présent que M. LOCATELLI ne prendra pas part au vote puisqu'il est en conflit d'intérêt étant Président du cdg69.

**-000-**

**13 – Convention de mise à disposition du Conseiller en ressources humaines du cdg69 pour la réalisation d'une mission d'accompagnement.**

**M. DELORME.**- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Comme vous le savez, la Ville d'Oullins s'est engagée dans un projet de création de commune nouvelle avec la Ville de Pierre-Bénite à compter du 1er janvier 2024.

Pour permettre l'atteinte de cet objectif, des groupes de travail ont porté leurs réflexions sur les schémas organisationnels qui seront mis en œuvre afin de répondre aux enjeux de cette nouvelle commune.

Aussi, la création d'une commune nouvelle a des impacts et notamment sur le volet des ressources humaines sur lequel les collectivités sont extrêmement vigilantes. Pour ce faire, le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon propose d'accompagner les deux collectivités dans leur démarche d'harmonisation des conditions d'emploi des agents issus des deux communes comprenant trois volets : le régime indemnitaire (RIFSEEP), le temps de travail et les avantages sociaux de la commune nouvelle.

Cet accompagnement doit prendre la forme d'une convention de mise à disposition du conseiller en ressources humaines du Centre de Gestion du Rhône.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Merci M. DELORME. J'ai trois demandes d'intervention et je donne tout de suite la parole à Mme SECHAUD.

**Mme SECHAUD.**- Merci Madame le Maire.

Cette délibération nous saisit, la mission d'accompagnement à laquelle vous faites appel nous rappelle, si besoin était, la décision sur un coin de table que vous avez prise de fusionner la ville d'Oullins avec celle de Pierre-Bénite, la rapidité avec laquelle vous forcez le passage pour y parvenir au mépris des électrices et des électeurs qui ont voté en 2020 et celles et ceux qui vont donner une courte majorité, des oullinoises et des oullinois plus généralement que vous n'avez pas consultés.

Des réunions publiques où la prise de parole a été organisée et où la parole était distribuée en priorité à vos soutiens, un questionnaire très fermé en ligne sans possibilité de laisser un commentaire, ne constituent pas une consultation. On appelle cela une mascarade.

Des habitants nous alertent. Ils tentent en vain de joindre les services municipaux. Et lorsque la conversation téléphonique aboutit un jour de chance, ont leur répond que le temps des agents, normalement dédié aux habitants et donc au service au public, se voit préempté par des réunions internes au profit de la décision arbitraire et anti-démocratique de fusion que vous avez prise.

Vous vous targuez dans cette délibération d'une vigilance extrême à l'endroit des ressources humaines. Vous taisez les demandes de mutation des agents : premier résultat de votre décision d'abandonner Oullins avant la fin du mandat et d'imposer aux oullinois un maire dont ils ne veulent pas, tout simplement parce qu'ils ne l'ont pas choisi. Et ce ne sont pas ses apparitions lors des commémorations qui feront de lui le Maire légitime d'Oullins.

Vous visez, dans cette mission d'accompagnement, une harmonie que l'on ne saurait vous reconnaître. Vous qui retirez à vos élus d'opposition le prêt d'une salle réservée dès le printemps pour organiser le référendum que vous avez refusé aux oullinois. Vous nous fermez les portes des salles municipales à quelques semaines de la date du 14 octobre alors que nous avons annoncé le référendum en mai dernier déjà lors de notre réunion publique et que certains de vos proches y avaient assisté pour pouvoir vous relayer les informations, dont la date du référendum. Car votre attention est bien, pour empêcher le référendum d'avoir lieu que nous proposons aux électrices et électeurs oullinois, de nous prendre de court et de nous laisser le moins de temps possible pour trouver un lieu. Que les oullinoises et oullinois en demande d'exprimer leur avis pour ou contre la fusion se rassurent, nous avons le cas échéant un nouveau lieu pour le vote.

Je voterai sans surprise contre cette délibération.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Mme SECHAUD, M. MANTELET.

**M. MANTELET.**- Merci. Puisque cette délibération est en rapport avec le projet de fusion entre Oullins et Pierre-Bénite, je vais dans un premier temps aborder ce sujet, et l'aborder pour confirmer que, décidément, vous avez un vrai problème avec la démocratie.

Tout d'abord, vous avez préparé cette fusion dans le dos de vos administrés et de votre conseil municipal, dans son ensemble. Puis vous avez lancé une pseudo-concertation mais sans jamais aborder les sujets de fond ni laisser la place aux concertés de laisser un avis (l'encart prévu initialement à cet effet sur le site « Objectif Commun » a disparu rapidement). Les résultats de cette concertation devaient être présentés fin septembre, mais à ce jour toujours rien en ligne, ni annonce de réunion publique.

Enfin, comme vous ne vouliez pas en prendre l'initiative, nos groupes d'opposition ont annoncé leur intention d'organiser un référendum. Celui-ci doit avoir lieu le 14 octobre prochain et nous avons sollicité la salle du Caveau pour le tenir. Nous avons aussi demandé d'utiliser les écoles de la ville, celles-ci étant les bureaux de vote officiels. Vous nous avez

répondu vouloir l'avis de la préfecture au préalable... Et là, je me suis demandé si vous pousseriez le suicide politique jusqu'à empêcher la tenue de ce référendum, en vous abritant derrière un avis préfectoral. Et bien oui ! Comme quoi, vous pouvez encore me surprendre. Non seulement vous n'avez pas voulu nous donner l'accès aux écoles, mais en plus, dans votre réponse, vous ne nous autorisez pas non plus à utiliser la salle du Caveau.

Alors, certes, notre référendum n'a pas de valeur légale - et c'est bien dommage - mais il n'est pas illégal et ne représente pas un trouble à l'ordre public. Votre décision est donc purement politique. La réalité, c'est que vous connaissez d'ores et déjà le résultat de ce référendum, de nombreux Oullinois vous ayant déjà maintes fois manifesté leur hostilité à ce projet. Et c'est sans doute parce que c'est ce qu'il ressort de votre concertation que vous tardez à en publier les résultats. Nous avons donc déposé un référé liberté pour casser votre décision, mais quoiqu'il en soit, nous maintiendrons ce référendum. Et je redis que c'est vous qui auriez dû l'organiser.

Vous nous direz que votre méthode n'est pas non plus illégale car la loi n'impose plus de demander son avis à la population lors de la création d'une commune nouvelle. Je vous répondrais que je ne connais aucun régime dans le monde qui ne respecte pas la loi en vigueur dans son pays. Et pour cause, les régimes écrivent la loi pour qu'elle aille dans leur sens, ce qui est le cas concernant les fusions de communes. Mais n'oubliez pas que la démocratie n'est pas déterminée par la loi, elle est le fait du peuple. En refusant de consulter la population et en cherchant à nous empêcher de le faire, vous respectez une loi qui piétine allègrement la démocratie.

Concernant la délibération qui nous est présentée, je voterai contre pour 2 raisons :

1. Elle anticipe une fusion qui n'est pas encore votée par le conseil municipal
2. Lorsqu'en commission, j'ai demandé si l'harmonisation se ferait par le haut, avec une mise en commun des meilleurs avantages des deux collectivités, la réponse a été assez vague et renvoyait à la négociation avec les partenaires sociaux. On risque donc, si cette commune nouvelle est créée, d'avoir 2 voire 3 statuts pour les agents territoriaux, à l'instar de ce qui s'est passé à la SNCF ou à EDF. Décider d'une harmonisation par le haut serait un positionnement politique fort, et croyez-moi qu'il faciliterait grandement ces négociations.

**Mme POUZERGUE.**- Merci M. MANTELET. M. HEBERT.

**M. HEBERT.**- Merci. Cette intervention ne portera que sur la délibération 13 et non sur la 13 et la 14 comme on l'avait envisagé initialement. Cette intervention vise à clarifier notre abstention sur cette délibération en relation avec la fusion Oullins / Pierre-Bénite.

Début juillet, nous découvrons le coût exorbitant de sortie de la Ville de Pierre-Bénite du syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes (SITIV) pour un montant de 512 000 € qui sera supporté par la Ville Nouvelle que votre majorité souhaite créer.

Aujourd'hui, à travers cette délibération, c'est une nouvelle dépense dont il est question, à nouveau non anticipée lors de l'annonce du projet de fusion. Ces dépenses ne sont en rien négligeables par rapport au gain espéré par les deux communes sur 3 ans, à savoir 1 671 000 € répartis entre une dotation globale de fonctionnement accru de 671 000 € sur 3 ans et une exonération liée à la loi Solidarité Renouvellement Urbain. Ces études ne figuraient pas dans l'étude KPMG présentée par Mme POUZERGUE et M. MOROGE en réunion publique au parc Chabrières le 2 mai dernier. Nous estimons nécessaire, dans le cadre d'un projet irréversible, que les élus soient informés de tous les coûts et bénéfices inhérents. Autrement, ils ne peuvent voter en connaissance de cause.

Nous allons donc nous abstenir de voter pour signifier notre désaccord avec une fusion mal préparée et dont les coûts apparaissent au fur et à mesure.

Nous nous abstenons et ne votons pas contre car nous souhaitons que la situation individuelle de chaque agent communal soit étudiée au mieux afin de leur permettre d'exercer leur fonction dans les meilleures conditions de travail dans ce contexte. Merci.

**Mme POUZERGUE.**- Merci. M. DELORME si vous voulez apporter quelques précisions.

**M. DELORME.**- Merci Madame le Maire. Je suis stupéfait. J'ai quand même entendu Mme SECHAUD proférer des attaques en règle contre notre personnel municipal qui ne répondrait pas suffisamment au téléphone par rapport aux oullinois qui solliciteraient le service public municipal. Je suis scié Mme SECHAUD. Je ne pensais pas que vous seriez capable d'une phrase pareille.

Donc l'occasion m'est donnée, c'est triste d'en arriver là, de défendre notre personnel municipal qui, quels que soient les projets mis en œuvre par la volonté politique de notre exécutif, exécute son travail au service des oullinois de façon admirable au quotidien. Je vous avoue que je suis scié par ce que je viens d'entendre.

**Mme SECHAUD.**- Parce que vous n'avez pas compris M. DELORME.

**M. DELORME.**- Vous me rassurez. Néanmoins, à travers votre critique envers nos agents, vous nous reprochez d'associer les agents aux décisions qui les concernent, ce qui est l'exact inverse de la critique que vous nous faisiez quelques instants plus tôt. En effet, comme je l'ai précisé dans la présentation de la délibération, les agents ont été associés dans le cadre de groupes de travail. C'est bien normal et bien naturel. Et c'est également le cas des partenaires sociaux. Mais les agents, directement, sont évidemment associés et ont été associés à la construction des organigrammes futurs de notre Commune Nouvelle telle que nous la souhaitons.

J'aimerais aussi rebondir sur votre propos M. MANTELET, notamment concernant une réponse qui aurait été vague au moment de la commission. Je n'ai pas pu vous promettre une harmonisation maximale par le haut entre les agents de communes pour une raison simple, c'est que des textes de loi ont changé au gré des années et des décennies. Donc un certain nombre de mesures qui existent aujourd'hui à Pierre-Bénite ne pourront pas être mises en œuvre dans le cadre de la Commune Nouvelle, ainsi que des situations actuelles dans le cadre

des ressources humaines à Oullins que nous ne pourrions pas appliquer sur Pierre-Bénite, parce que les textes de loi ont changé. Des choses qui pouvaient être possibles il y a un certain nombre d'années ne le sont plus aujourd'hui.

Puis, je renvoie aux négociations avec les partenaires sociaux parce nous y sommes évidemment obligés mais nous l'aurions de toutes façons fait. Les élus ici présents qui participent notamment aux instances du dialogue social peuvent en témoigner, on a ici, à Oullins, un attachement tout particulier au dialogue social donc nous passerons par toutes les étapes du dialogue social qui s'imposent dans le cadre de ce travail de convergence et des avantages sociaux notamment.

Enfin, Madame le Maire approfondira la question, mais si l'on fusionne c'est aussi pour gagner des marges de manœuvre financières. C'est à la fois l'Adjoint aux finances mais aussi l'Adjoint aux RH qui en parle. Quand on gagne des marges de manœuvre et un certain nombre de possibilités nouvelles, c'est aussi plus facile pour l'employeur que nous sommes de proposer des avantages sociaux que nous n'aurions pas pu proposer sans la Commune Nouvelle. Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Pour compléter, il y a un travail remarquable initié à la fois par notre Directeur des services et par notre Adjoint aux ressources humaines concernant notamment un agenda social puisqu'il y a effectivement tout un tas de sujets. Et on peut remercier le cgd de nous accompagner sur ces sujets afin qu'il y ait une harmonisation de façon à ce que nos agents ne soient pas lésés par ce projet de Commune Nouvelle.

Par rapport à la concertation et à ce référendum, même si un certain nombre de personnes a pu assister à votre réunion publique, la demande de salle ne m'a été faite que fin juillet, soit en plein été.

**M. KOHLHAAS** - C'était le 11 mai.

**Mme POUZERGUE.**- Non, j'ai un mail du 25 juillet. Peu importe, j'ai assez vite saisi les services de la Préfecture puisque je suis plutôt quelqu'un de légaliste, je m'en excuse. Vous le savez très bien, la loi qui régit ces projets de Communes Nouvelles ne prévoit pas de référendum et ne prévoit d'ailleurs pas de concertation. Pourtant, je me suis engagée à mettre en place une concertation bien que nous n'en étions pas obligés. On avait dit que l'on présenterait un bilan de concertation sur le mois de septembre, mais vous m'accorderez quelques jours de délais supplémentaires, ce bilan étant en fin de consolidation. Nous présenterons donc ce bilan plutôt très intéressant compte-tenu de l'ensemble des habitants avec lesquels nous avons pu échanger à ce sujet.

Pour en revenir à cette demande de salle, nous avons pris attache à la Préfecture étant donné que je voulais aussi avoir l'avis du Préfet. Vous le savez, il y aura une délibération en novembre, un arrêté du Préfet. Contrairement à ce que vous avez pu décrire, ce référendum n'est pas un référendum d'opportunité puisque le Préfet ne suivra pas le résultat de cet éventuel référendum. Les services de la Préfecture nous ont bien confirmé que ce projet de référendum local n'entre dans aucune des possibilités prévues par la réglementation en vigueur, que ce soit dans le cadre d'une fusion de communes ou plus largement sur d'autres sujets, et que

cela n'était pas prévu par le code des collectivités locales. Donc effectivement, la Commune n'est pas tenue de mettre à disposition des locaux ni de fournir du matériel et donc, indirectement, de financer cette consultation qui a un coût pour la Ville.

Je le rappelle, on a organisé une consultation sur plusieurs mois. On a déjà eu 2 800 contacts environ lors de ces différents modes de concertation, puisque l'on a plusieurs modes différents de concertation. Le bilan sera dressé dans quelques jours.

Reste que l'objet de cette délibération est cette convention d'accompagnement du cdg69 et à nouveau, je remercie vraiment nos agents, nos cadres, ainsi que nos DGS qui participent grandement à l'élaboration de ce projet.

Puis, plutôt que donner des exemples de soit disant services qui ne répondraient pas parce qu'ils sont éventuellement occupés à ce projet de Commune Nouvelle, je veux des faits précis. Quel jour ? Quelle heure ? Dans quel service ? Le fait que le service à la population ait pu ne pas être rendu, vous en faites une espèce de généralité et je trouve cela extrêmement choquant pour nos agents. C'est facile de lancer ce type d'affirmation. Alors si vous avez vraiment des choses à nous faire parvenir, des réclamations à nous faire, ce serait bien que ce soit sur des choses très concrètes et factuelles.

Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à la MAJORITÉ.*

*6 abstentions : Michel BAARSCH - Jean-Charles KOHLHAAS - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT.*

*2 contres : Bertrand MANTELET – Joëlle SECHAUD.*

*Monsieur LOCATELLI ne prend pas part au vote.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. Je laisse la parole à M. DELORME et j'ai bien compris que vous n'alliez finalement pas intervenir sur cette prochaine délibération au sujet d'une mission d'assistance en gestion des ressources humaines avec le cdg 69 et à nouveau, M. LOCATELLI ne prendre pas part au vote pour les mêmes raisons que la délibération précédente.

*-Madame Claire BELLISSEN quitte la séance à 20H50-*

**-000-**

14 – Mise en place d'une mission d'assistance en gestion des ressources humaines et organisation par le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon.

**M. DELORME.**- Merci Madame le Maire, Chers collègues,

Le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon propose une mission de conseil en organisation des ressources humaines auprès des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion affecte un agent chargé d'assurer une mission temporaire d'assistance en gestion des ressources humaines et organisation.

En raison d'une prise de responsabilité et pour permettre la réussite de cette prise de fonction, la collectivité a souhaité mettre en place un coaching individuel pour l'un de ses cadres. La mission de l'agent mis à disposition par le Centre de Gestion portera donc sur la réalisation d'une action de coaching professionnel individuel. Elle consiste à accompagner l'agent dans le but de lui permettre de produire ses propres solutions pour résoudre un problème ou atteindre un objectif professionnel.

La mission définie aura lieu pour une durée de 9 mois avec un nombre prévu de 9 séances de coaching d'une durée de 1h30.

Pour l'exécution de cette mission, la collectivité versera au Centre de Gestion la somme de 250 euros par séance, soit un total prévisionnel de 2 250 euros.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous propose donc d'adopter cette délibération.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

*Monsieur LOCATELLI ne prend pas part au vote.*

**Mme POUZERGUE.**- M. CLAUDE vous avez à nouveau la parole concernant le stationnement et la modification de la réglementation.

**-000-**

**16 – Modification de la réglementation du stationnement payant.**

**M. CLAUDE.**- Merci Madame le Maire,

Afin de compléter l'offre de stationnement payant et l'accessibilité aux usagers, la Ville d'Oullins a décidé d'apporter quelques modifications aux modalités du stationnement payant sur la Commune.

Le stationnement payant à Oullins comprend actuellement 3 zones situées en grande majorité dans les rues de l'hyper centre. Cette mise en place a été nécessaire du fait de l'arrivée du métro en 2013 qui a généré un afflux massif d'automobilistes et congestionné les places de stationnement existantes.



Des abonnements ont été mis en place à destination de différents publics (résidents, professions libérales, etc.).

En raison de l'arrivée de deux nouvelles stations de métro, place Anatole France et Hôpitaux Lyon Sud à saint Genis Laval, il est nécessaire de créer une extension du stationnement payant sur la zone 2 aux abords des nouvelles stations afin de répondre aux besoins de rotation des véhicules et d'éviter les véhicules « ventouses ». Avec une extension du stationnement payant coté Est, dont je vous laisse apprécier la liste dans la délibération, ainsi qu'une extension du stationnement payant côté Sud et côté Ouest.

Au niveau des abonnements, Ces rues, en effet, sont situées à l'intérieur ou à proximité immédiate de la zone de stationnement payant et les résidents n'ont aucune possibilité de stationner leur véhicule. Ils pourront donc bénéficier d'un abonnement par famille. Les agents de service public peuvent également bénéficier d'abonnements aux mêmes conditions que les résidents.

Les commerces et entreprises bénéficieront désormais de 2 abonnements au maximum pour les moins de 5 salariés et d'abonnements à hauteur de 50 % maximum des effectifs pour les 5 salariés et plus. Les professions médicales ou paramédicales bénéficieront de la gratuité du stationnement lorsqu'ils exercent des soins à domicile dans la zone de stationnement payant avec l'apposition du caducée en cours de validité sur le pare-brise (avec mention soin à domicile).

Au niveau de l'extension des abonnements, La ville d'Oullins a décidé d'étendre les abonnements aux résidents des rues suivantes dont le stationnement n'est pas payant, à raison d'un abonnement par famille : Impasse du Nord et Impasse du Buisset.

L'extension du stationnement payant détaillé ci-dessus sera intégrée à la zone 2 (moyenne durée) avec une exception de 1 heure gratuite sur le parking croix tournus.

Tout stationnement inférieur ou égal à 30 min est gratuit (1 h parking croix tournus).

Les parkings de la Camille, de la Rotonde et des Tourelles étant en zone 2 bénéficieront également de 1 heure de gratuité.

Le tarif est de 1,20 euros de l'heure jusqu'à 2 heures. Puis de 4,80 euros de l'heure jusqu'à 9 heures. Le tarif applicable est de 1,20 euros par tranche de 15 minutes. Après 9 heures et jusqu'à 10 heures, le tarif applicable est de 35 euros. Le paiement minimum est de 70 centimes.

Je vous demande d'approuver cette délibération et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération. Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Merci M. CLAUDE. J'ai deux demandes d'intervention et je donne la parole à Mme SECHAUD.

**Mme SECHAUD.**- Merci Madame le Maire.

Cette extension du stationnement payant était à prévoir compte-tenu de la politique de taxe que vous menez dans ce domaine depuis toujours, sans que d'autres alternatives proposées n'ébranlent votre décision. La zone bleue, par exemple, que vous avez refusée aux oullinois - hormis dans le quartier de la Saulaie - qui pourtant favoriserait les achats de proximité et donc, viendrait en soutien de tous les commerces de la Ville.

Faire toujours plus payer les habitants est-ce juste ? Ne faudrait-il pas réfléchir à d'autres alternatives ? Les encourager à moins se déplacer en voiture en acceptant que soient aménagées des voies modes actives continues reliant un quartier à un autre, traversant notre commune comme le prévoit la voie lyonnaise n°6 contre laquelle vous avez dépensé beaucoup d'énergie auprès des commerçants notamment et contre laquelle vous avez engagé notre Collectivité dans de grosses dépenses de communication. Il y a des alternatives également en proposant des navettes pour les quartiers Montlouis, de la Glacière. Tout cela pour éviter une emprise de stationnements dans la Ville.

On ne peut raisonnablement pas accepter que les habitants, les oullinois, soient toujours payeurs sans contrepartie de la Collectivité. Je voterai donc contre cette délibération.

Des parkings en surface ont une gratuité d'une heure, ce qui est une évolution à saluer puisque seuls les parkings Diderot et Aulagne l'affichaient jusqu'à présent. Même si l'on peut s'interroger sur leur bien-fondé quand on mesure les emplacements en béton et en goudron qui leur sont dédiés au détriment de la végétalisation de notre Ville. Les places de stationnement sur voirie, elles, ont une gratuité bien plus réduite : 30 minutes, un temps beaucoup trop court pour effectuer des achats, si ce n'est compulsif.

Si vous vouliez favoriser le commerce oullinois et comprendre les oullinois, vous aligneriez la gratuité à toutes les places de stationnement qu'elles soient situées dans les parkings ou dans les rues. Comment comprendre cette différenciation de traitement quand vous justifiez les excessives extensions du stationnement payant par votre intention de libérer Oullins des voitures ventouses stationnées en journée pour accéder au métro ?

Je souhaite ici vous alerter sur une autre anomalie du stationnement payant et du temps de gratuité des places. Si un automobiliste se gare sur une place en voirie et s'acquitte d'un temps de stationnement supérieur aux 30 minutes gratuites, cette gratuité ne s'applique plus et le temps de stationnement payé n'est pas prolongé des 30 minutes gratuites, il en est autrement sur les parkings où le temps de la gratuité s'ajoute. Est-ce normal ?

Je voterai contre cette délibération.

**Mme POUZERGUE.**- Merci. M. KOHLHAAS.

**M. KOHLHAAS.**- Merci Madame le Maire. Pour vous dire que si nous votons contre cette délibération, nous sommes complètement d'accord avec vos objectifs qui sont de limiter le temps de stationnement pour favoriser la rotation des véhicules et surtout, d'éviter les véhicules ventouses.

Mais il me semble qu'il y a d'autres solutions que de faire payer le stationnement pour arriver à atteindre ces objectifs. Et en particulier, la réglementation du stationnement avec les zones bleues et d'autres couleurs si l'on veut des temps plus courts.

Nous aurions préféré pour la ville d'Oullins, qui n'est pas dans la même situation que d'autres communes, une réglementation du stationnement plutôt qu'une tarification du stationnement.

Vous nous aviez annoncé le partage d'une étude sur le stationnement dans la ville d'Oullins et cette délibération arrive sans que cette étude n'ait été partagée. Un reproche que je crois déjà avoir entendu dans votre bouche à d'autres occasions.

Enfin, nous voterons contre cette délibération.

**Mme POUZERGUE.**- Quelques éléments de réponse car j'entends tout et son contraire. On nous demande de réglementer pour qu'il y ait du turn-over. On nous demande de faire attention aux finances. A un moment donné, je ne sais plus faire. La zone bleue, effectivement, c'est très intéressant mais attention, les riverains ne peuvent pas avoir d'abonnements, sauf pour la Saulaie parce que c'est en politique de la Ville. Si les riverains ne peuvent plus se garer à proximité de leur domicile, je pense que cela complique considérablement les choses. Aujourd'hui, notre abonnement résident est à 22€ par mois. Tout le monde nous le demande. Il y a une vraie demande des habitants dans les zones où nous allons appliquer cette extension. Il y a d'ores et déjà une demande supplémentaire un peu plus au-delà de ce qui est prévu aujourd'hui, notamment sur le quartier de la Buissière où les habitants nous demandent de réglementer le stationnement.

Je veux bien que l'on fasse une zone bleue, mais comment financer cela ? Si l'on veut que ce soit efficace, il faut du personnel pour vérifier que les personnes s'acquittent ou mettent leur système de disque. Avec l'extension du stationnement, on est à 6 ASVP.

En 2018, avec la modification de la loi qui était compliquée au départ, on a agrandi le périmètre parce que l'on s'était rendu compte que le stationnement payant était un coût pour la Ville. On a décidé collectivement qu'il n'était pas question que ce service-là soit gratuit et coûte à la Ville. D'une manière ou d'une autre, si ce ne sont pas les utilisateurs qui payent, ce sont les impôts. Donc c'est forcément au détriment d'autres projets. Et il me semblait en tout cas que ce service-là devait être payé par les utilisateurs.

Si le fait que ce soit payant puisse être une raison d'utiliser les modes doux, tant mieux. On sait aussi qu'un certain nombre de personnes ont besoin de leur voiture pour faire leurs courses, aller chez le médecin, et autres. On ne va pas refaire le débat. Et ces personnes sont parfois satisfaites d'avoir une heure gratuite. Mme SECHAUD, je pense que vous découvrez les choses car c'est système depuis 2018.

**Mme SECHAUD.**- Non, ce n'est pas le cas dans les rues.

**Mme POUZERGUE.**- Ce que je veux dire, c'est que le fait que l'on paye la totalité au-delà de 30 minutes, c'est comme cela depuis 2018.

**Mme SECHAUD.**- Oui et ce n'est pas normal.

**Mme POUZERGUE.**- On aurait aussi pu dire que l'on ne faisait pas de zones gratuites, comme à Lyon par exemple. Je pense que l'on est encore l'une des rares villes à avoir la possibilité d'avoir 30 minutes gratuites et cette extension à la gratuité d'une heure est quand même importante. C'est une chance quelque part pour les habitants d'avoir cette possibilité car je peux vous mettre au défi de trouver d'autres communes qui, comme nous, appliquent des moments gratuits de cette ampleur.

Aujourd'hui, c'est choisi et c'est assumé. Il y aura 35 horodateurs qui seront déployés sur la Commune. Les choses vont démarrer au 1<sup>er</sup> novembre à la suite de l'ouverture du métro, sinon les habitants vont se retrouver englués.

Depuis 2018, je pense que l'extension du stationnement payant est plutôt saluée par les riverains, vraiment. À l'époque, certains ont retrouvé leur garage qu'ils avaient sans doute oublié... Ce qui fait aussi des voitures en moins sur la voirie. Et au-delà de cela, on sait que pour certains c'est plutôt un confort que de ne pas être obligés de tourner pendant des heures quand ils rentrent de leur travail. On en a aussi fait bénéficier les enseignants des écoles dans les zones de stationnement payant et ce sera la même chose pour l'école Jean de la Fontaine. À un moment donné, c'est un équilibre global à avoir. C'est sans doute un coût supplémentaire pour les usagers, mais la Ville ne peut pas tout prendre en charge. On assume donc complètement que ce soit du stationnement payant et je pense que les résidents nous remercieront. Les commerçants ont très vite compris l'intérêt de ce système puisque cela assure une certaine rotation et très honnêtement, j'entends beaucoup moins dire que l'on ne peut pas se garer à Oullins. C'est quand même le fruit de ce choix de stationnement réglementé.

Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à la MAJORITÉ.*

*8 contres : Michel BAARSCH - Jean-Charles KOHLHAAS - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT – Bertrand MANTELET – Joëlle SECHAUD.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. Mme CHALAND, vous nous parlez d'une autre opération à laquelle nous allons participer financièrement au 94 boulevard Émile Zola.

**-000-**

**19 – Participation financière à l'opération de bail à réhabilitation au 94, boulevard Émile Zola à OULLINS.**

**Mme CHALAND.**- Merci Madame le Maire,

Suite à un legs, la Fondation Abbé Pierre, au travers de sa société d'investissement solidaire, donne à bail sur 42 ans à l'association SOLIHA une maison située au 94 boulevard Émile Zola.

SOLIHA souhaite réhabiliter cette maison ancienne de 102 m<sup>2</sup> et la transformer en deux logements de type 2. Deux annexes de 8 m<sup>2</sup> chacune sont mises à disposition des deux logements.

La surface utile totale est donc de 92,7 m<sup>2</sup>.

Ces logements, conventionnés « très social » sont à destination des publics prioritaires fléchés par la Région Rhône Alpes : jeunes en formation ou jeunes travailleurs, et les personnes en difficulté sociale et particulièrement les personnes victimes de violences.

Les travaux de réhabilitation porteront sur l'isolation thermique par l'intérieur (plancher et combles), le changement de la chaudière au fuel par des chaudières individuelles au gaz, le remplacement des menuiseries par des menuiseries en double vitrage bois ainsi que des travaux de rafraîchissement et d'équipements intérieurs.

Les travaux permettraient de passer d'une étiquette énergétique G à une étiquette D.

Le montant total des travaux est estimé à 137 890 € TTC et le coût total de l'opération s'élève à 237 385 € TTC.

Cette opération atypique, à destination d'un public ayant des besoins spécifiques nécessite des financements complémentaires pour aboutir. C'est pourquoi SOLIHA sollicite la Ville pour une participation exceptionnelle de 5 000 € en supplément de la participation financière de 35 euros par mètre carré.

Le montant total de la subvention s'élève donc à 8 244, 5 € (3 244,5 € de subvention réglementaire à laquelle s'ajoute une participation exceptionnelle de 5 000 €).

Étant donné l'intérêt de ce projet, je vous demande Mesdames et Messieurs de bien vouloir accorder à SOLIHA la subvention demandée et d'autoriser Madame de Maire à signer la convention correspondante.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Mme CHALAND. Je donne la parole à M. GIRON.

**M. GIRON.**- Merci. Mon intervention s'applique également à la délibération n°20 votée précédemment.

Nous allons bien évidemment voter cette délibération, mais nous tenions à vous partager auparavant, une nouvelle fois, notre déception quant au manque d'ambition que porte votre majorité sur l'enjeu de la rénovation énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique.

Si des travaux de rénovation énergétique vont effectivement être entrepris dans le cadre de ce bail à rénovation engagé par l'association SOLIHA, ceux-ci vont permettre de passer de l'étiquette G à D. Rappelons ici que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la loi interdit aux propriétaires de louer ces passoires thermiques étiquetées G. Il s'agit donc de travaux de mise aux normes réglementaires pour pouvoir louer ces logements.

Précisons aussi que la loi va faire évoluer cette notion de passoire thermique d'ici les prochaines années. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les logements avec une étiquette F ne pourront plus être loués ; Au 1<sup>er</sup> janvier 2028, les logements étiquetés E ne pourront plus être loués ; Et au 1<sup>er</sup> janvier 2034, les logements avec une étiquette D ne pourront plus être loués. Ayons donc en tête que les logements étiquetés D sont les passoires énergétiques de dans 10 ans.

Pour en revenir à ce projet, si la Ville n'est évidemment pas le maître d'ouvrage des travaux, elle pourrait et devrait être plus volontaire sur l'exigence de la rénovation énergétique globale et performante qui, au-delà des approches techniques, touche l'enjeu social majeur de la précarité énergétique des ménages.

Comme le font d'autres communes dans des situations équivalentes, notre Ville pourrait proposer des dispositifs d'aide financière et d'accompagnement technique. Par exemple, en s'appuyant sur l'expertise de l'ALEC - Agence Locale Énergie Climat - et du dispositif « Écoréno'v » de la Métropole afin d'insister fortement les bailleurs à s'engager vers des rénovations énergétiques globales et performantes pour viser l'étiquette B comme le préconisent tous les scénarios de transition énergétique de RTE de l'ADEME.

Les solutions existent, les financements sont disponibles, les expertises sont à proximité. Mais encore faut-il se donner les moyens d'aller les chercher et de les mettre en place pour qu'ils s'appliquent dans notre Ville. Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Merci M. GIRON. C'est facile de donner des leçons à tout le monde. Et je tiens à dire que ces participations financières passent également en conseil de Métropole, toutes, parce que la Métropole accompagne toujours ces sujets. Et à aucun moment ce type d'intervention ne se fait en conseil de Métropole qui a sûrement beaucoup plus de poids auprès des bailleurs que nous, puisque les vice-présidents en charge des différents sujets à la Métropoles sont souvent aussi Présidents des offices HLM. Je veux bien que vous nous donniez de grandes leçons, mais je pense qu'il faut aussi faire passer le message à vos amis politiques.

Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

*-Monsieur Christian AMBARD quitte la séance à 21H20-*

**-000-**

21 – Oullins - La Mulatière – ZAC de la Saulaie – Avis de la commune sur l'étude d'impact actualisée du projet dans le cadre du dossier de réalisation et le dossier de DUP emportant mise en comptabilité.

**Mme POUZERGUE.**- Nous aurons l'occasion de reparler de cette délibération dans quelques temps au sein de cette assemblée. Aujourd'hui, l'objet de cette délibération est de donner un avis sur une étude d'impacts qui a été actualisée.

Vous le savez, dans le cadre de ce projet en cours, une étude d'impacts avait été réalisée en 2017. Cela commence un peu à dater et 6 ans plus tard, il convient de la réactualiser et de donner un avis pour que l'on puisse avancer sur le dossier de réalisation et surtout, le dossier de DUP qui va mettre en conformité le PLUh.

Aujourd'hui, vous avez pris connaissance les uns et les autres de cette étude d'impacts. Un document extrêmement important avec une actualisation sur un certain nombre de sujets. Je vous propose de ne pas faire de remarques particulières par rapport à cette actualisation d'étude d'impacts puisque cela suit son cours et de façon à faire avancer le projet de la Saulaie.

J'ai plusieurs demandes d'interventions. Je donne la parole à Mme SECHAUD.

**Mme SECHAUD.** - Merci Madame le Maire,

Je ne vais pas revenir sur tout l'historique du projet d'aménagement du quartier de la Saulaie. Je voudrais simplement souligner que ce projet a déjà suscité de la concertation, de nombreuses implications de la part des oullinois, habitants de l'actuel quartier ou pas, et qu'il avait même fait l'objet d'un projet pédagogique auprès d'élèves du collège de la Clavelière accompagnés par l'un de leurs enseignants M. COMMARMOND et par l'équipe du CAUE. Les jeunes ont imaginé des aménagements concrets donnant à l'urbain et au paysage le pouvoir d'accompagner le vivre ensemble.

Nous pouvons nous solliciter que le public ait pu être concerté à plusieurs reprises en amont du projet et qu'il le soit de nouveau pour donner son avis sur l'étude de l'impact actualisée faisant suite aux études de conception des espaces publics menées par la SERL et par les études réglementaires.

Il va donc y avoir une concertation. Le temps assigné à cette concertation est court, 30 jours, et il nous alerte sur la communication qui doit donc être ciblée et massive. Concertation par voie électronique et donc, communication de la Métropole et de la Commune pour que les habitants puissent se saisir de cette opportunité et s'exprimer sur l'étude d'impacts révisée après que le Préfet de région ait imposé à la SNCF, en 2021, de mettre en œuvre sur le site les mesures de gestion supplémentaires des pollutions générées par ses activités industrielles et infiltrées dans le sol depuis des décennies.

Réjouissons-nous que la SERL se charge finalement de faire dépolluer le site, appliquant à la SNCF le principe pollueur-payeur bien sûr.

Depuis l'arrêté préfectoral de 2021, d'autres sources de pollution ont été découvertes dans le Sud de la Métropole de Lyon et il est étonnant que cette étude d'impacts révisée n'en fasse pas mention. Nous savons, à ce jour, que ces perfluorés éternels sont partout. Dans nos sols, l'air, et l'eau, et qu'il n'y a pas moyen de les éliminer. Il n'y a d'autre solution que d'interdire tout ce qui nuit à la santé des habitants. Raison pour laquelle d'ailleurs la prise de position du député de notre circonscription de retarder leur interdiction, au détriment du principe de précaution de ne pas faire payer les entreprises polluantes, est irresponsable et dangereuse.

Dans ce contexte sanitaire, je voudrais souligner la réactivité et l'action aussitôt engagée en mars dernier par l'exécutif de la Métropole de Lyon dès que la présence de perfluorés dans les sols, l'air et l'eau au Sud de la Métropole de Lyon a été découverte. Perfluorés rejetés par l'unité de fabrication de produits chimiques ARKEMA et l'industrie plastique DAIKIN, toutes deux situées à Pierre-Bénite.

À chacun ses compétences et son champs d'action. Si l'État et l'ARS travaillent sur ces pollutions, si la DREAL fait des mesures en sortie d'usines, la Métropole de Lyon, de son côté, agit. Elle a lancé une étude à 4 ans sur les perfluorés qui, en partenariat avec le Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes et l'observatoire ATMO, va permettre de connaître l'étendue des pollutions et leur migration dans l'environnement et les organismes. La participation des habitants, sur ce qui s'apparente à un scandale sanitaire, sera aussi bientôt sollicitée par la Métropole de Lyon puisque les premiers ateliers avec les habitants du Sud de la Métropole devraient se tenir entre octobre et novembre prochains.

Je voterai pour cette demande de délibération.

**Mme POUZERGUE.-** Merci Mme SECHAUD. J'avais une demande d'intervention de Mme BELLISSEN.

*Monsieur GIRON procède à la lecture de l'intervention de Madame BELLISSEN.*

**M. GIRON.-** « Cette délibération marque une étape importante de ce projet urbain majeur pour notre Ville puisqu'il s'agit de valider les dernières études des dossiers avant la validation du dossier de réalisation qui va lancer le top départ des travaux sur ce quartier.

S'il s'agit d'une étape cruciale pour engager les travaux, il convient cependant de s'arrêter quelques instants sur l'étude d'impacts datée de juin 2023 qui complète celle réalisée en 2017 lors de la création de la ZAC.

Comme l'indique la délibération, l'étude d'impacts vise à apporter des compléments d'information, qui ne pouvaient nous être connus au stade de la création de la ZAC, et de préciser les modifications substantielles du projet urbain.

Contrairement à ce que vous nous proposez de voter, cette étude appelle une remarque majeure de la part de notre groupe. En effet, pour celles et ceux qui ont pris le temps de lire ce document certes fournit, il n'est pas fait mention de la pollution aux PFAS. Pourtant, les récentes études réalisées en 2022 par la DREAL et le bureau d'études Antea, diligentées par les villes de Pierre-Bénite et Oullins, mettent en évidence la présence de PFAS dans le sol sur le site d'études avec un dépassement des valeurs repères sur plusieurs sondages.

En toute rigueur, l'étude d'impacts aurait dû intégrer ces résultats et acter de la présence de ces polluants.

Pour cette raison, et compte-tenu de l'enjeu sanitaire majeur que représente cette pollution pour les habitants actuels et futurs, nous voterons contre cette étude d'impacts et demandons



qu'elle soit reprise afin d'intégrer les PFAS dans l'état initial de l'environnement. Je vous remercie. »

**M. KOHLHAAS.-** Madame le Maire, on vous avait demandé un vote par division alors on souhaiterait une minute d'interruption de séance s'il vous plaît pour pouvoir vous parler.

**Mme POUZERGUE.-** D'accord.

-000-

*-Suspension de séance-*

-000-

**Mme POUZERGUE.-** Nous reprenons la séance. Plusieurs remarques par rapport à ce qui a été dit en rappelant tout de même que sur ces PFAS, certes la Métropole a mis en place un certain nombre d'actions, mais j'aurais aussi apprécié que l'on redise aussi ce que la Ville avait fait en la matière. Modestement, puisqu'à l'échelle d'une commune ce sont des sujets qui nous dépassent malheureusement.

Pour autant, on a fait des études de sols, sur les œufs. Si les communes ne les avaient pas lancées, on en serait sans doute pas là aujourd'hui. Et cela a fait une sorte de boule de neige de principe de précaution par rapport à la consommation des œufs.

Collectivement, les uns et les autres, on a fait un certain nombre d'actions et d'ailleurs, on entame une action en justice avec d'autres communes touchées de façon à obtenir aussi un certain nombre de réponses. On sait à quel point ce sujet reste quand même très complexe.

Avant de vous redonner la parole M. KOHLHAAS sur une explication de vote, je tiens à vous exprimer publiquement mon étonnement malgré tout. Nous avons effectivement eu à délibérer lundi à la Métropole et que ces remarques n'ont absolument pas été faites publiquement. Et la délibération a été votée à l'unanimité me semble-t-il.

Pour autant, on va présenter cette délibération. On ne peut pas dissocier l'avis de l'étude d'impacts. M. KOHLHAAS Je vous laisse la parole.

**M. KOHLHAAS.-** Mon explication de vote va être très brève. Nous souhaitons voter par division puisque le premier point dit qu'il n'y a pas de remarques sur l'étude d'impacts. Or comme l'indiquent nos interventions, nous avons fait des remarques pour dire qu'il manquait les PFAS dans l'étude d'impacts. Politiquement, c'est difficile de dire qu'il n'y a pas de remarques et de le voter.

En revanche, nous souhaitons voter pour la DUP. Vous le souhaitez et je peux le comprendre. Mais on aurait peut-être pu et dû - et j'en fais amende honorable - mieux en parler entre nous parce que, politiquement, je pense que sur le fait que l'on fasse remarquer à la Métropole comme je l'ai fait *en off* - et vous connaissez la position difficile quand on n'est pas toujours d'accord dans un exécutif ... - que l'on puisse ensemble assumer. Je pense que l'on est

d'accord sur le fait que cette question des PFAS est un sujet, y compris pour la Saulaie, et qu'il faut compléter cette étude d'impacts en le mentionnant.

J'entends que vous ne souhaitez pas le vote par division donc nous nous abstenons sur cette délibération parce que nous souhaitons voter contre le point 1 et pour le point 2.

**Mme POUZERGUE.**- Très bien, les choses sont claires. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

*6 abstentions : Michel BAARSCH - Jean-Charles KOHLHAAS - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. M. LAFORETS je vous donne la parole pour les conventions pour la plantation d'arbres divers et variés avec la Métropole de Lyon.

**-000-**

**23 – Conventions pour la plantation et l'entretien de haie(s) et l'entretien de ripisylve(s) dans le cadre du marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon.**

**M. LAFORETS.**- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

La Métropole de Lyon organise cette année le marathon de la biodiversité. Cette opération consiste à planter 42 km de haies en bordure de cours d'eau, des haies ripisylves, ainsi que 42 mares.

Notre candidature pour la création d'une mare n'a pas été retenue.

La ville d'Oullins s'est également portée candidate pour la plantation de haies le long de l'Yzeron ainsi que du ... Ces deux projets sont retenus. 150 mètres linéaires seront plantés dès cette hiver. C'est l'association France Nature Environnement qui est en charge du projet.

Ces haies représentent 300 arbres et arbustes choisis parmi près de 40 essences. Les arbres sont volontairement choisis petits, à la fois pour des raisons de coûts mais aussi pour une meilleure réussite de reprise.

Cette démarche va dans le sens des projets déjà menés avec des micros fourrés à Chabrières, de nouvelles plantations dans la Balme que nous venons juste de voter, mais également la plantation de jeunes arbres dans la cour de l'école Ampère l'hiver prochain.

Je vous propose, Mes chers collègues, l'approbation de cette délibération.

**Mme POUZERGUE.**- Merci M. LAFORETS. Je donne la parole à M. KOHLHAAS.

**M. KOHLHAAS.**- Merci Madame le Maire. Je vais tout de suite lever le doute, bien sûr, nous voterons pour cette délibération. Je profite parfois de l'occasion d'une délibération pour avoir aussi une critique plus positive.

Vous l'avez dit M. LAFORETS, la Métropole de Lyon met en place des dispositifs, comme le marathon de la biodiversité et d'autres, qui visent à planter 42 km de haies et à faire 42 mares sur le périmètre.

Encore faut-il qu'il y ait des élus locaux dynamiques pour porter les démarches sur le territoire de la Commune. Et pour rencontrer régulièrement Pierre LAFORETS et travailler avec lui, notamment dans les interactions de la Commune avec le SAGYRC, je voulais simplement par mon intervention saluer son engagement, son travail, et ses compétences. Merci.

*-Applaudissements-*

**Mme POUZERGUE.**- Je m'associe évidemment à ce que vous venez de dire puisque Pierre LAFORETS prend effectivement ce sujet à bras le corps et on voit déjà les résultats d'un certain nombre de projets qu'il a pu mener depuis le début du mandat. On s'en félicite collectivement.

Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Bravo M. LAFORETS. Je vous donne la parole Mme CHALAND concernant le PIG sur l'habitat indigne et dégradé.

**-000-**

*26 – Convention du Programme d'Intérêt Général « Habitat indigne et dégradé ».*

**Mme CHALAND.**- Merci Madame le Maire,

Fin 2022, une étude pré-opérationnelle a été menée par l'opérateur Urbanis en vue de déployer un dispositif de lutte contre l'habitat indigne sur la ville d'Oullins. En effet, le parc de logements de la Commune est ancien, avec 64,3% des logements construits avant 1974 et potentiellement indignes ; 3,8% de résidences principales privées potentiellement indignes contre 2,5% en moyenne sur la Métropole.

Il s'agit donc d'intervenir sur ce parc privé dégradé de manière à améliorer les conditions d'habitat des occupants et inciter les propriétaires à réhabiliter leur programme tout en favorisant le maintien de la fonction sociale de ces logements.

Le dispositif Programme d'Intérêt Général (PIG) a été retenu par l'État, l'ANAH, la Ville et la Métropole de Lyon. Animé par l'opérateur Urbanis, il est encadré par une convention de trois ans qui définit les modalités d'intervention de chaque acteur. Il se donne pour principe d'agir

conjointement sur les plans techniques, financiers, juridiques, immobiliers et sociales afin d'aboutir à la réhabilitation complète d'immeubles et de logements.

Le périmètre du PIG concerne toute la commune d'Oullins, avec des secteurs prioritaires sur le centre-ville et le quartier de la Saulaie, hors ZAC de la Saulaie. Il se décline sur deux types d'intervention :

- Volet immeuble, par l'accompagnement des immeubles situés en priorité au centre-ville et à la Saulaie, identifiés en phase d'étude.
- Volet diffus, par le suivi des logements dégradés diffus, qu'ils soient vacants ou occupés par des locataires ou par leur propriétaire modeste. Les logements actuellement suivis dans le cadre du Dispositif Métropolitain de Lutte contre l'Habitat Indigne seront intégrés au PIG.

Les objectifs principaux du PIG sont :

- La lutte contre l'indignité et le retour à des conditions d'habitat répondant aux normes en vigueur.
- Le maintien et développement d'un habitat abordable pour les ménages les plus modestes.
- La restauration des instances de gestion pour les copropriétés.
- L'accompagnement social des ménages avec, si nécessaire, le relogement, de manière temporaire ou définitif.

Pour répondre à ces objectifs, le PIG dispose de différents leviers d'actions, tant pour traiter le bâti que pour accompagner les occupants et les propriétaires.

Le PIG visera à répondre à plusieurs enjeux :

- Améliorer les performances énergétiques des logements en s'appuyant sur les aides existantes.
- Lutter contre l'habitat indigne via les procédures réglementaires déjà utilisées.
- Agir sur les logements vacants dégradés au moyen d'un courrier d'informations.
- Répondre au besoin de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap lorsque la problématique sera identifiée.
- Accompagner les ménages occupant les logements repérés en coordination avec les acteurs de droit commun.

Le financement du dispositif PIG est assuré par l'ANAH, la Métropole de Lyon et la ville d'Oullins. Il concerne les dépenses d'ingénierie assurées par Urbanis et le financement des travaux. Chacun des trois financeurs intervient selon sa réglementation propre et selon les engagements définis dans la présente convention.

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement pour l'opération (2023- 2026) sont les suivants : ANAH : 1 331 132 €. ; Métropole de Lyon : 700 252 € ; Ville d'Oullins : 453 000 €.

Outre les aides aux travaux, la Métropole de Lyon apportera un soutien financier pour sortir les logements de la vacance et pour le relogement temporaire, ou définitifs, des ménages occupant sous condition de ressources.

La ville d'Oullins prévoit également une enveloppe d'aide complémentaire spécifique aux propriétaires occupants modestes et très modestes lorsqu'une aide collective aux travaux de sortie d'habitat indigne est versée aux syndicats de copropriété pour des travaux de ravalement de façades, la réfection des parties communes, le financement de l'accompagnement pas les Compagnons Bâisseurs dans le cadre d'un chantier collectif ou individuel.

Pour la durée de la convention, les instances de pilotage classiques seront mises en place : Comité de Pilotage et Comité Technique.

En outre, un Groupe Technique Opérationnel fera le point mensuel sur chacune des adresses suivies et à suivre, et actionnera une cellule de relogement selon les besoins.

Outre les bilans annuels qui seront présentés en Comité de Pilotage, un bilan à mi-parcours et final seront réalisés. Il est prévu que le bilan à mi-parcours intègre les études complémentaires afin d'entamer les réflexions sur la préfiguration d'un futur dispositif à échéance du PIG.

**Mme POUZERGUE.-** Merci Mme CHALAND. J'ai une demande d'intervention de Mme SECHAUD.

**Mme SECHAUD.-** Merci Madame le Maire,

Il faut se promener dans les rues d'Oullins pour prendre la mesure de l'habitat dégradé, et avoir fait du porte à porte lors des campagnes électorales, ou d'autres organisations d'événement, et accéder aux logements les plus variés pour avoir constaté de longue date que certains étaient et sont indignes. Nous avons d'ailleurs alerté votre prédécesseur, Madame le Maire.

La ville d'Oullins se place en peloton de tête des villes dans la Métropole de Lyon dont l'habitat est ancien, construit avant les années 70, voire dans les années 20, et qui devrait être la cible dans la rénovation énergétique et des aides, dont municipales.

Sauf erreur de ma part, depuis que la taxe d'habitation a été supprimée et que la taxe foncière a considérablement augmenté, Oullins ne fait pas partie des communes qui accordent une baisse de la taxe foncière pour des logements rénovés énergétiquement.

Mais on franchit une autre étape avec l'habitat dégradé et indigne, et je me réjouis que la Métropole de Lyon soit au côté de la Ville pour aider les propriétaires de ces logements à les rendre dignes. La Métropole de Lyon apporte une très forte contribution financière dans ce domaine-là aussi.

J'espère que la Ville qui agit contre l'habitat dégradé et indigne traque aussi efficacement les marchands de sommeil qui profitent de situations personnelles précaires pour les déshumaniser en proposant ces logements.

Cette intervention de nos collectivités et de l'Etat est concomitante au réaménagement du quartier de la Saulaie puisque deux quartiers ont été identifiés, celui de la Saulaie et le centre-ville.

Permettez-moi de déplorer les longues années durant lesquelles certains oullinois ont subi ces conditions de logement dans l'indifférence.

Et si je voterai bien évidemment pour cette délibération qui enfin s'attaque au problème, je déplore tout de même qu'il ait fallu le réaménagement du quartier et l'installation de près de 2 000 nouveaux habitants pour que l'habitat de celles et ceux plus anciennement oullinois, celles et ceux du quartier historique comme vous le dites si joliment, mais qui vivent en politique de la ville depuis plus 30 ans, soit considéré.

Mais qu'est-ce qu'un habitat indigne ? Le dictionnaire nous donne à lire un logement ou un bâtiment qui expose ses occupants à des risques dus à une dégradation forte du bâti ou un lieu utilisé à des fins d'habitation alors qu'il n'est pas prévu à cet effet.

Par ailleurs, tout logement qui représente un danger ou un risque pour la santé ou la sécurité physique des personnes est insalubre. Or dans un quartier d'Oullins où l'habitat indigne n'a pas été repéré, celui du Golf, il existe des logements locatifs sociaux gérés par le bailleur 3F. Les logements ne sont pas indignes, ils ont été réhabilités à diverses reprises. Pourtant, les parties communes le sont car envahies par les rats qui prolifèrent. Ces nuisibles s'introduisent dans les ascenseurs, trouent les poubelles, entrent même dans les voitures stationnées à proximité des immeubles.

Vous avez été interpellée Madame le Maire ainsi que le bailleur social par des lettres qui vous ont adressées les habitants, par des visites qu'ils vous ont rendu, par des pétitions aussi, pour que les locataires et plus largement les habitants du quartier soient protégés de ces nuisibles.

Vous avez été alertée sur le risque sanitaire que ces rongeurs véhiculent et sur les dangers auxquels sont exposés les enfants du quartier. Quelle est l'action de votre Majorité auprès du bailleur social ? Quelle est l'action de la Ville pour la sécurité sanitaire des oullinois, habitants de ce quartier en veille active, occupants de ces immeubles infestés de rats ? Merci.

**Mme POUZERGUE.** - Quelques éléments de réponse. Effectivement, on a bien une exonération sur la taxe foncière depuis juillet 2021.

Ensuite, par rapport à votre question sur les marchands de sommeil, on n'est pas tout à fait dans l'objet de la délibération, mais je peux vous dire qu'au niveau du service Logement - je parle sous le contrôle de Mme CHALAND - on est régulièrement saisi par des locataires qui nous font part de situations inadmissibles. Il peut y avoir des retenus sur APL jusqu'à ce que le propriétaire mette en état son logement. Il y a un certain nombre de dispositifs. Mais évidemment, cela repose sur le fait que le locataire nous fasse part de ses difficultés. Comme

vous le disiez tout à l'heure, on n'entre pas chez les personnes comme cela. En tout cas, il y a des choses pour accompagner ces problématiques, les rapports aux assistantes sociales, etc. Il y a vraiment un travail partenarial là-dessus qui peut être assez efficace.

Ensuite, pour revenir sur le PIG, je crois que l'on peut effectivement se féliciter de ce dispositif qui a demandé un peu de temps de mise en place parce que c'est nouveau pour la Ville et c'est une chance que l'on est pu être sollicité et être volontaire pour en faire partie. Cela a aussi un coût pour la Ville, mais on l'assume de ce point de vue-là. Vous le savez, depuis de nombreuses années, je dis que la réussite de ce projet urbain reposera sur le fait que l'on ait pu accompagner aussi les habitants du quartier. On ne parle pas que des habitants de la Saulaie. Comme vous le disiez, on a aussi des habitats indignes dans d'autres quartiers. Il y aura un premier bilan à mi-parcours, comme l'a souligné Mme CHALAND, et on espère que ce dispositif continuera car on sait malheureusement que les délais sont courts, 3 ans. Ce sont des dispositifs écrits ainsi. J'espère donc que la Métropole nous soutiendra à nouveau le moment venu pour réécrire cette convention.

Quant au dernier sujet 3F, c'est effectivement honteux la manière dont se passent les choses dans cette résidence. On l'a mis en demeure très récemment. Le problème des rats n'est pas nouveau, on avait déjà alerté à plusieurs reprises le bailleur mais là, on l'a vraiment mis en demeure d'agir. Une campagne de dératisation s'est faite il y a peu de temps et une autre sera faite prochainement. Il avait un contrat avec un prestataire pour intervenir deux fois par an et compte-tenu de la prolifération, on peut supposer que ce n'était absolument pas suffisant. Visiblement, les choses sont en cours mais on veille. Le local poubelles était d'ailleurs tellement envahi que les services de la Métropole ont menacé de ne plus venir ramasser les containers. On ne peut pas continuer avec une situation pareille. Puis, par rapport aux containers à poubelles, ils ont aussi été incendiés lors des émeutes début juillet et là aussi, il a fallu que l'on insiste très lourdement pour que le propriétaire-bailleur agisse au plus vite pour les faire remplacer. Cela a mis plusieurs semaines, on a écrit à plusieurs reprises pour dire que ce n'était pas acceptable d'avoir un délai pareil pour changer les containers compte-tenu du nombre d'habitants. Je n'hésite pas à la dire. J'ai reçu la Présidente de 3F il y a quelques mois maintenant et cette dernière avait pris un certain nombre d'engagements et je peux vraiment dire aujourd'hui que ses engagements ne sont pas suffisamment tenus. En tout cas, je peux vous affirmer que l'on est au côté des habitants sur le sujet. Et s'il faut revenir à la charge pour aller plus loin, on le fera, puisque c'est une question d'hygiène, c'est évident.

Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Il nous reste deux délibérations pour ce soir, je propose que Mme DAUVERGNE les présentent conjointement, soit la 28 et la 29 concernant l'école du Revoyet et la modification qui en découle sur les périmètres scolaires.

**-000-**

28 – Fermeture de l'école maternelle du Revoyet.

29 – Modification des périmètres scolaires.

**Mme DAUVERGNE.**- Merci Madame le Maire,

Lors de la séance du Conseil d'école du 14 octobre 2021, les membres du Conseil d'école ont été informés de la fermeture prochaine de l'école maternelle du Revoyet. La vétusté des locaux, je rappelle que c'est une école très ancienne en préfabriqué avec de l'amiante dans les murs et quand nous avons installé les tableaux numériques dans les différentes écoles, on a été obligé de mettre un tableau mobile à l'école du Revoyet puisque l'amiante ne permet pas de fixer quoi que soit par sécurité pour les enfants et les enseignants. Donc la vétusté des locaux qui nécessiterait un investissement important et le nombre peu élevé d'élèves, ont conduit à acter la fermeture de l'école du Revoyet à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

À ce titre, les travaux de réhabilitation des écoles, notamment la Glacière et Marie Curie, permettent d'accueillir les élèves dans des conditions optimales.

Le périmètre scolaire qui concernait le secteur de l'école du Revoyet a également été redéfini en veillant à ce que les élèves puissent se rendre sur les écoles proches (Glacière, Marie Curie, Jean de la Fontaine et Jean Macé).

À partir de la rentrée scolaire 2024-2025, les familles résidentes sur le périmètre scolaire du Revoyet pourront opter pour la scolarisation de leur(s) enfant(s) sur l'une des 4 écoles précitées. Ce périmètre devenant une zone tampon, il ne sera pas nécessaire de procéder à une demande de dérogation. Le choix d'école sera validé dès l'inscription de l'enfant sur une des 4 écoles.

C'était important pour nous de ne pas affecter une école en fonction de la rue où habitent les enfants et de ne pas les obliger à aller dans telle ou telle école afin de bien laisser le choix aux parents.

Ce nouveau périmètre sera opérationnel lors des inscriptions scolaires 2024-2025 qui se dérouleront à partir du mois de février 2024.

Pour rappel, il existe déjà un pédibus qui permet de se rendre à l'école Marie Curie par la Maison des enfants via une voie aménagée et sécurisée. Ce pédibus fait l'objet d'une convention tripartite entre la Maison des enfants, les parents d'élèves et la Ville d'Oullins.

D'autres solutions sont envisagées, dont celle permettant un passage par le site de l'hôpital Lyon Sud. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription d'Oullins, les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les personnels communaux (ATSEM et Agent d'entretien et restauration) seront également informés lors du Conseil d'école du Revoyet qui se tiendra au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2023-2024.



Je vous propose aujourd'hui d'approuver la fermeture définitive de l'école du Revoyet à l'issue de l'année scolaire 2023-2024 et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Quant à la délibération n°29, elle concerne la modification des périmètres scolaires qui découlent du projet de fermeture de l'école du Revoyet.

Comme les communes ont compétence pour définir et modifier la carte scolaire des écoles maternelles, élémentaires, et primaires, nous avons procédé à la modification de la carte scolaire de façon à ce que les rues qui étaient affectées à l'école du Revoyet deviennent une zone tampon. Ainsi nous avons créé une huitième zone tampon.

Pour ceux qui ne connaissent pas le système, une zone tampon sert à équilibrer. Ce sont des rues qui sont affectées à deux, trois, ou quatre écoles afin de permettre d'équilibrer les effectifs des écoles en fonction de la démographie et des années.

Nous vous demandons, aujourd'hui, d'approuver la modification de la carte scolaire en intégrant notamment les périmètres qui concernent l'école du Revoyet sur d'autres écoles de la Commune et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Mme DAUVERGNE. J'ai trois demandes d'intervention. Mme SECHAUD.

**Mme SECHAUD.**- Merci Madame le Maire.

L'interprétation exprimée par les élus de votre majorité en commission municipale du nombre en baisse d'élèves scolarisés à l'école du Revoyet pour justifier sa fermeture et donc, alimentant cette délibération, m'a choquée.

Quel parent ayant été informé de la fermeture de l'école imminente ne serait pas tenté de scolariser son enfant dans une école maintenue ouverte afin de lui assurer une continuité pédagogique et sociale durant sa scolarité en maternelle.

Pour se donner bonne conscience, vous allez même jusqu'à vous vanter d'éviter les fermetures de classes par l'apport des élèves de l'école maternelle du Revoyet qui vont, à la rentrée scolaire 2024, se répartir dans plusieurs écoles publiques, mais aussi privées puisque l'école la plus proche du quartier et une école privée, celle de la Camille.

Je ne pourrai jamais me réjouir de la fermeture d'écoles ni approuver l'absence de solutions pour les maintenir. Des solutions, il y en avait.

Il fut un temps ouillinois, celui de Jean LOISEAU, l'Adjoint aux affaires scolaires du maire Paul JORDERY qui s'était donné pour mission que chaque quartier ait son école et que toutes les familles s'y retrouvent. Les enfants ainsi scolarisés dans la proximité et ensemble retrouvaient leurs camarades de classe dans le quotidien, se côtoyaient en-dehors de l'école dans d'autres activités où les résultats scolaires des uns rencontraient les compétences des autres dans

d'autres domaines que le scolaire, où les enfants s'entraidaient pour les devoirs du soir, où les familles se connaissaient et se rendaient service, et où le lien entre leurs parents était assuré et celui entre l'école et les familles aussi.

Il est un autre temps oullinois, le vôtre et celui de votre prédécesseur, celui de la rationalisation qui se donne pour mission de faire fermer les écoles à petits effectifs. Ainsi avons-nous enduré la fermeture de l'école Sebbane, celle de l'école intercommunale de l'Aqueduc de Beaunant, celle de Clément Desormes, celle partielle de la Saulaie et aujourd'hui, celle du Revoyet.

Rappelons-nous tout de même que la gestion de l'équipe précédente a été catastrophique, emprunts toxiques et pénalités de rachats astronomiques qui interdisent à votre exécutif de budgéter les travaux nécessaires de réhabilitation de l'école maternelle du Revoyet.

Se pose la question des familles et des enfants : ont-ils à payer les pots casser ?

Je voterai contre la fermeture de l'école du Revoyet.

**Mme POUZERGUE.**- Merci. M. MANTELET.

M. MANTELET.- Comme je l'avais dit il y a deux ans, à l'annonce de cette fermeture, je trouve regrettable que la ville ait attendu que l'école du Revoyet soit dégradée au point de ne plus être en mesure de la rénover. Si aujourd'hui, il n'y a pas d'autre choix que de la fermer, il aurait été possible de la sauver avec suffisamment d'anticipation.

En commission, on nous a annoncé que de toute façon, les effectifs étaient en diminution. Oui, mais c'est juste une réaction logique de la part des parents : apprenant la fermeture prochaine de cette école, il leur paraissait plus pertinent de les inscrire dans un autre établissement pour éviter de faire subir un changement entre la première et la dernière année de maternelle.

Reste à savoir si le report se fera en direction des écoles publiques ou bien privées. Je ne dis pas ça par positionnement dogmatique, je suis seulement très attaché à l'école de la République, laïque, publique et gratuite.

Dans une intervention précédente, je faisais référence à l'augmentation des prix sur un an, on peut ajouter celle de 10 % pour les fournitures scolaires. On voit donc qu'en plus du budget pour se nourrir, se chauffer et se déplacer, celui pour scolariser ses enfants est aussi en nette augmentation. Autant ne pas en rajouter en facilitant l'accès à l'école publique.

C'est d'ailleurs pour cela que je vous avais demandé à l'époque d'envisager la création d'une école intercommunale dans le cadre du projet « Vallon des Hôpitaux », à St Genis Laval. Vous vous étiez alors engagée à en parler avec la maire de cette commune.

Pouvez-vous nous dire si vous avez effectivement abordé ce sujet avec Mme MILLET, et si oui avec quel résultat ?

**Mme POUZERGUE.**- Rapidement, on a déjà eu ce débat en 2021 et ce n'est pas de gaité de cœur que l'on ferme une école Mme SECHAUD. Mais contrairement à ce que vous dites M. MANTELET, elle a régulièrement été entretenue. Reste que cela reste des préfabriqués et vous

voyez bien que l'on supprime ces constructions de partout, que ce soit lorsque l'on a refait l'école Jules Ferry, ou la Glacière, ou les collèges de la Métropole. Ce sont des bâtiments dont la réhabilitation est impossible avec les mesures que l'on nous demande notamment en termes de rénovation énergétique. De plus, ils sont chargés d'amiante.

À un moment donné, il faut être raisonnable. On avait fait chiffré le fait de démolir et de reconstruire, de mémoire, c'était 1,4M€ et aujourd'hui, au vu du montant pour le restaurant scolaire, je pense que l'on serait sur des montants bien plus importants.

J'entends le reproche qui m'est fait d'être peut-être un peu trop gestionnaire, je m'en excuse, mais cela reste de l'argent public. Et mettre en 1,5M€ et 1,7M€ dans une école d'une quarantaine d'enfants ne nous semblait pas raisonnable.

La solution de créer une zone tampon pour que les parents puissent avoir le choix de quatre écoles pour pouvoir inscrire leurs enfants semble être une solution qui permettra de contenter tout le monde.

Par rapport au report dans le privé, cela a toujours existé et d'ailleurs certains élèves du Revoyet vont aller dans le privé. Mais on espère qu'avec cette mesure tampon que ce sera moins le cas.

Sur la baisse des effectifs, sans doute que les parents, à l'annonce, ont fait le choix de mettre leurs enfants ailleurs. Ceci dit c'est une baisse que l'on constate dans l'ensemble de nos écoles depuis 2 ou 3 ans. C'est un problème global et de démographie. Et cette année, on a 100 enfants en moins dans nos écoles à Oullins. Proportionnellement, on en perd dans toutes les écoles, dans tous les quartiers.

Quant à votre dernière question M. MANTELET, je me suis rapprochée de Mme MILLET à Saint Genis Laval sur le projet éventuel d'accueillir des enfants d'Oullins à terme quand l'école sera construite, sachant que ce n'est pas pour tout suite. Elle regardera cela d'un œil très bien veillant. Et on ne parlera sans doute pas d'école intercommunale, mais plutôt de convention. C'est ce que l'on fait déjà compte-tenu du nombre d'habitants qui vont habiter dans le futur quartier des hôpitaux. Et on pourra tout à fait faire cette convention de manière plus accentuée si c'était nécessaire. Il n'y a pas de difficulté particulière sur cela pour Mme MILLET.

Je vous propose de mettre la délibération concernant la fermeture de l'école du Revoyet aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à la MAJORITÉ.*

*8 contres : Michel BAARSCH - Jean-Charles KOHLHAAS - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT – Bertrand MANTELET – Joëlle SECHAUD.*

**Mme POUZERGUE.**- Je mets le rapport aux voix concernant la délibération sur la modification des périmètres scolaires.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

*8 abstentions : Michel BAARSCH - Jean-Charles KOHLHAAS - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT – Bertrand MANTELET – Joëlle SECHAUD.*

**Mme POUZERGUE.-** Je vous remercie. Nous en avons terminé avec les différentes délibérations. Il nous reste deux questions orales. Je laisse la parole à M. KOHLHAAS pour une première question.

-000-

**M. KOHLHAAS.-** Merci Madame le Maire, c'est une question orale dans un « objectif » d'essayer de trouver des méthodes pour construire ensemble une réponse.

Depuis fin juin de cette année, les vols de vélos à assistance électrique se sont multipliés, sur la Métropole de Lyon et comme l'a très bien signalé un article du Progrès, la station de métro d'Oullins Gare est en tête du palmarès des sites les plus concernés. J'ai moi-même fait l'expérience deux fois de suite, avec deux vélos à assistance électrique volés fin juin et fin août. L'avantage, c'est que la deuxième fois le vélo était traqué et grâce au GPS qui m'a permis de localiser les voleurs, j'ai pu faire intervenir la police et faire arrêter deux voleurs avec deux vélos à Challemel-Lacour dans le 7<sup>ème</sup>. Un autre habitant d'Oullins a sans doute pu récupérer son vélo grâce à ce système. Malheureusement, tous les vélos ne sont pas traqués. Même si c'est aujourd'hui une bonne réponse, il en reste encore beaucoup qui se font voler et il y en a encore eu cette semaine puisque l'on retrouve régulièrement des cadenas sciés dans cette station. On a un vrai souci. J'en ai longuement parlé avec les services de Police, ayant passé une demi-journée au commissariat, pour tenter de trouver des solutions.

La présence de nombreuses caméras de vidéosurveillance sur le site n'a malheureusement pas d'efficacité. Si le SYTRAL est sans doute celui qui a le plus de caméras, puisque je pense que le total des caméras de vidéosurveillance de SYTRAL est supérieur au total de toutes les caméras de vidéosurveillance de toutes les collectivités territoriales d'Auvergne Rhône-Alpes, puisque l'on a 11 000 caméras de surveillance, on ne peut néanmoins pas toutes les surveiller en même temps. Elles ne servent qu'à posteriori mais les images sont rarement exploitables et quand elles le sont, les voleurs sont généralement inconnus des forces de police et même inconnus de la France à long terme car ils ne restent pas longtemps.

Puis SYTRAL et la Métropole de Lyon n'ont pas la possibilité d'avoir des forces de police. Donc la possibilité d'intervention repose exclusivement sur la police nationale et la police municipale. Ainsi je vous les savoir comment l'on pouvait travailler ensemble ? Je ne sais pas s'il y a un conseil local de prévention de la délinquance mais s'il se réunit, comment peut-on essayer de trouver des solutions ?

Aujourd'hui, c'est un vrai problème pour les habitants d'Oullins et des villes alentours qui commencent à douter de la possibilité de se rabattre sur les transports collectifs en vélos, ce qui serait fort dommage.

**Mme POUZERGUE.-** Je laisse la parole à notre spécialiste de la sécurité pour vous répondre.

**M. PROTON.-** Merci Madame le Maire, M. KOHLHAAS, votre question orale m'interpelle à plusieurs titres.

Tout d'abord, je suis étonné qu'en tant que vice-président au SYTRAL il ait fallu un article du Progrès pour vous alerter sur les failles du système de fermeture du local à vélos.

Sur l'esplanade de la station du métro d'Oullins, nous n'avons aucune caméra et celles qui sont implantées appartiennent à KEOLIS et nous n'avons plus de retours d'images depuis de nombreux mois, et c'est bien dommage. Autrefois, nous avions les retours d'images et on pouvait intervenir directement puisque nous avons en permanence des vidéos opérateurs. Mais nous n'avons plus de retours d'images, donc on ne peut plus regarder en direct les images sortantes. Avoir une multitude de caméras sur l'esplanade, oui, mais si l'on ne peut pas les exploiter que fait-on ?

Nos caméras implantées à la médiathèque et au parking Aulagne sont assez loin du box à vélos. Vous en convenez, c'est assez loin. D'ailleurs, je confirme que ce local à vélos à des failles puisqu'il est parfois très simple d'ouvrir le système de fermeture.

Nous avons travaillé avec les services de KEOLIS afin de consolider le système. Vous avez dû le savoir.

Depuis le mois de juillet, nous avons une recrudescence des vols de vélos, surtout, le 15-16-17 juillet. Nous sommes très vigilants et travaillons en collaboration étroite avec la police nationale. Cela ne se voit peut-être pas tout le temps mais on travaille en étroite collaboration avec la police nationale. D'ailleurs, des opérations de contrôle sont réalisées très régulièrement par les policiers municipaux.

Au cours de cet été, nous avons interpellé plusieurs individus dont un qui avait volé le vélo d'une personne que vous connaissez bien parce que le vélo était géo-localisé. L'auteur n'est plus en état de nuire, il a été interpellé.

Pour terminer, j'en conclus qu'il y a une demande forte dans votre question orale pour dire que nous n'avons pas assez de caméras sur l'esplanade du métro. Nous n'avons pas assez de caméras de vidéoprotection pour faire du flagrant délit. Je dis bien flagrant délit, car ce n'est pas le lendemain qu'il faut visionner les caméras, c'est en direct. Nous avons des vidéos opérateurs et c'est fort utile. Ces caméras nous auraient aussi facilité les enquêtes afin d'identifier et d'intercepter les auteurs afin qu'ils ne récidivent pas.

Nous sommes en plein travail avec KEOLIS, la police nationale, la police municipale, mais il faut sécuriser votre box à vélos parce qu'un système de clés, on le voit, c'est facile à ouvrir. Des chaînes sont sciées, j'en conviens, mais il n'y a pas que cela. Il faut sécuriser votre box.

**M. KOHLHAAS.**- Je travaille bien sûr sur cela mais c'est malheureusement impossible. Quand mon premier vélo a été volé, la porte fonctionnait, tout comme pour le deuxième. Sauf que quand vous sortez du local, vous ne pouvez pas fermer la porte à quelqu'un qui veut rentrer. J'ai demandé à ce que l'on puisse empêcher les personnes de sortir, mais c'est interdit par la loi. C'est-à-dire que l'on ait besoin de la carte d'abonnement pour sortir ce qui permettrait d'un peu plus sécuriser, même si quelqu'un d'autre qui rentre peut toujours permettre à quelqu'un de sortir. Mais séquestrer une personne est illégal. On n'a pas le droit d'empêcher un voleur de sortir d'un local fermé.

Pour votre information, il y a eu un cambriolage il y a quelques mois, l'habitant a maîtrisé l'un des trois voleurs et a fait fuir les deux autres. Le voleur a été condamné à 6 mois avec sursis et l'habitant à 18 mois avec sursis pour séquestration étant donné qu'il a appelé la police tout en maintenant le voleur.

On a de vrais problèmes juridiques et j'aimerais que l'on y travaille. Vous m'apprenez ici que les retours d'images étaient disponibles et qu'ils ne le sont plus, alors je vais regarder cela. Je souhaite seulement que l'on trouve des méthodes de coopération pour être plus efficace. Si à l'avenir, on avait le projet d'une station de vélos beaucoup plus grande, je pense qu'il faudrait une présence humaine sur place. Mon vélo a été volé à 14H16, avec une disquette diamant et bien que de nombreuses personnes passent sur l'esplanade personne n'est intervenue ni ne l'a signalé à qui que ce soit. Donc il faut que l'on ait de la présence humaine permanente dans ce type d'équipement.

**Mme POUZERGUE.**- Il faut regarder ces histoires de convention car si les caméras existent mais qu'il n'y a personne derrière, cela ne sert pas à grand-chose si ce n'est pour être réquisitionnées en cas de vol mais comme souligné, souvent on ne peut pas les identifier. Alors qu'à une époque, on avait la possibilité d'avoir quelqu'un qui surveillait les caméras KEOLIS. Si cela s'est fait à une époque, il faudrait savoir pourquoi ce n'est plus le cas. En la matière, on voit qu'il y a aussi des évolutions réglementaires qui ne vont pas forcément dans le bon sens, mais si l'on peut re-conventionner ce serait dans l'intérêt de tout le monde. Même si, une fois de plus, les caméras ne sont pas une solution miracle, cela peut quand même améliorer les choses.

**M. PROTON.**- M. KOHLHASS, je suis d'accord avec vous parce que j'ai visité le CSU de la Part Dieu et c'est vrai que vous avez un nombre très important de caméras. Un nombre très important en surface comme en souterrain, ce qui fait que les vidéos opérateurs ne peuvent pas visionner en direct toutes ces caméras, ce n'est pas possible.

Par ailleurs, nous ne l'avons pas divulgué publiquement parce que la sécurité est une chose et que l'on ne va pas diffuser les choses sur tous les toits mais, cet été, nos vidéos opérateurs ont repéré un vol de vélo direct et on a pu intercepter la personne grâce à nos caméras. Alors soyons pour les caméras qui nous aident beaucoup.

**Mme POUZERGUE.**- Merci M. PROTON. M. HEBERT vous avez également posé une question sur la Glacière.

**M. HEBERT.**- Concernant les nuisances auditives occasionnées par l'installation de deux panneaux de basket dans le quartier de la Glacière qui ont engendré leur démontage ? Pourriez-vous préciser les avancées de l'été sur ce sujet ?

**Mme POUZERGUE.**- Cette fois, je laisse la parole à notre spécialiste sport.

**M. SOUCHON.**- Nous avons ouvert avec grand plaisir le City stade de la Glacière début mars mais très rapidement, suite à des intrusions nocturnes et des plaintes de riverains, nous avons été contraints de déposer les panneaux de basket pour apaiser la situation.

Je tiens à dire que ce site n'a jamais été fermé comme vous l'avez annoncé dans votre question.

En parallèle, nous avons cherché des solutions pour atténuer... Après différentes visites de sites similaires et de recherche de solutions techniques, nous avons opté pour le changement du grillage rigide par un grillage souple, afin d'absorber le bruit et de rehausser celui contre

les intrusions. Ce changement sera fait en semaine 45 et à la fin des travaux, les panneaux de basket seront remontés.

Pour votre information, à 10 minutes à pied du City stade se trouve un terrain de basket en libre-service, situé à Montlouis.

**Mme POUZERGUE.**- Donc c'est incessamment sous peu. Le but est que l'on empêche surtout les intrusions la nuit. On ne l'avait sans doute pas assez anticipé, mais les jeunes gens qui se permettent de pénétrer dans ces zones sont souvent plus malins pour trouver des solutions pour rentrer la nuit. On va donc d'abord renforcer le système car c'est vraiment ce qui a provoqué l'exaspération des riverains car on peut comprendre qu'entendre le bruit des rebonds des ballons soit relativement insupportable. Reste que l'on est en milieu urbain et qu'il faut que nos jeunes puissent profiter des équipements. Et on a un peu réduit les horaires d'ouverture pour arriver à trouver un compromis de sorte que chacun puisse à-peu-près vivre ensemble en harmonie.

Merci à vous, ce Conseil est terminé. Je vous souhaite une belle soirée.

-000-

*-La séance est levée à 22 H 12-*

-0000000-

Procès-verbal envoyé aux élus le 26/10/2023

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 08/11/2023

Procès-verbal mis en ligne le 10/11/2023

<p>Madame Clotilde POUZERGUE Maire Conseillère métropolitaine</p> 	<p>Le secrétaire de séance Madame Christiane PLASSARD</p> 
---	---

